



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

C'est avec toujours le même plaisir et le même enthousiasme que je viens, pour la deuxième fois en tant que Maire, vous présenter les vœux de la Municipalité. A titre personnel et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite une excellente année 2010. Que nos vœux de bonheur et de santé vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année.

Que cette nouvelle année soit aussi celle d'une coopération efficace et constructive entre vous, dionysiennes et dionysiens, et vos élus municipaux.

Vous allez parcourir ou lire, puis jeter ou conserver ce Trait-d'Union spécial, le Bulletin Municipal de l'année 2009. Quelle que soit l'utilisation que vous en ferez, sachez que nous y avons mis toute notre énergie et notre motivation à mieux servir la Commune.

Je n'approfondirai pas, dans ces quelques lignes, les différents points du bilan 2009 et les projets pour 2010 puisque chaque commission communale le fera de manière détaillée au cours des prochaines pages. Cependant, je me permettrai de mettre l'accent sur quelques points et de tirer mon propre bilan de l'année écoulée en mettant en avant tous ceux sans qui rien n'aurait été possible.

Je voulais en premier lieu remercier tous les dionysiens qui, à divers titres, nous ont accompagnés au cours de l'année 2009. Vous avez été nombreux par vos remarques, vos critiques parfois et vos encouragements souvent à vous impliquer dans notre action.

Un remerciement également à ceux, nombreux, qui sont venus le 16 janvier dernier à la Maison des Associations m'écouter présenter les vœux de la Municipalité. J'espère que le moment de convivialité que nous avons partagé pour clôturer cette manifestation a été apprécié des dionysiens. En tout cas, il l'a été par les membres du Conseil Municipal.



Mes remerciements iront bien sûr aussi à toutes celles et tous ceux qui, à mes côtés, ont travaillé pour notre Commune tout au long de cette année 2009.

En premier lieu, mes quatre adjoints, Martine, Claudine, Sophie et Patrick. Leur investissement, leur disponibilité, leur compétence et notre complicité sont, au quotidien, les garants d'un travail d'équipe indispensable à la réussite de notre action.

Qu'il me soit permis de remercier également les conseillers municipaux pour le travail qu'ils font dans les différentes commissions et leur dévouement au bénéfice de la Commune et de ses habitants. Je veux tout particulièrement mettre en évidence le travail de trois d'entre eux qui investissent beaucoup de leur temps dans des projets communaux : Marie-Ange CHESNEAU pour son énorme travail sur le futur sentier de randonnée et son investissement dans le dossier ADSL, Sylvain BRETON pour tout ce qu'il fait pour nos associations et aussi, et peut-être surtout, Jean-Pierre MOREAU. Comme responsable de la commission Voirie, Jean-Pierre est présent au quotidien sur le terrain, auprès des agents techniques et des entreprises qui travaillent pour nous. Merci à toutes et à tous.

Enfin, comment pourrions-nous faire le bilan des travaux du Conseil Municipal sans évoquer ceux sans qui rien n'aurait pu se faire : nos employés communaux.



TRAIT-D'UNION Janvier 2010

Bulletin n° 61



Dans ce numéro :

Éditorial	1
Infos pratiques 1.....	3
Les commissions communales	4
Gestion du personnel	19
Recensements.....	20
Infos pratiques 2.....	22
Les associations	23
Assos - Fiches pratiques.....	35
Calendrier des manifestations	41
Saint-Denis à la Une	42
Saint-Denis-sur-Loire hier et aujourd'hui	43
Les dionysiens ont la parole	45
État civil.....	46
Démarches administratives	47
Prévention des risques	48
Agglo - Centre Nautique	50
L'ADSL.....	51
Infos pratiques 3.....	52
Chiens dangereux	53
Tri sélectif des déchets.....	55

Je tiens à dire tout le bien que nous pensons tous de leur travail. Tout au long de cette année, nous avons pu apprécier leur conscience professionnelle et leur compétence dans l'accomplissement de leur tâche.

Leur capacité à prendre des initiatives, leur volonté de se former pour mieux encore assurer leur mission, leur disponibilité et leur gentillesse n'ont fait que renforcer les liens que nous avons su tisser depuis notre arrivée.

Merci donc à :

- Françoise et Odile au secrétariat,
- Catherine, Claudie, Céline, Marie-France et Roselyne, à l'école, à la cantine et à la garderie,
- Jacky, Thierry et Michel aux ateliers... et dans nos rues.

Je reviendrai plus avant dans ce bulletin sur le bilan de l'année en matière de gestion du personnel.

Pour conclure sur le bilan de l'année écoulée, vous trouverez dans ce Trait-d'Union, par commission, les grandes lignes de nos actions et travaux 2009. C'est un bilan que j'estime positif et équilibré. Il reste bien sûr beaucoup à faire. Nous poursuivrons donc nos efforts afin de garantir aux dionysiennes et aux dionysiens d'aujourd'hui davantage de confort, de sécurité, de convivialité, de dynamisme bref, en deux mots, de bien-être et de bien-vivre dans notre belle Commune de Saint-Denis-sur-Loire. Nous n'oublierons pas non plus que pour se développer, une commune doit savoir accueillir de nouvelles populations. C'est à travers les deux projets de lotissements de la Martinière et des Ouches ce que nous souhaitons faire.

Je terminerai mes propos en disant quelques mots de nos projets pour 2010 et... après. Je mettrai tout particulièrement en avant, outre les deux lotissements cités précédemment, la réflexion sur une nouvelle maison des associations, plus adaptée à nos besoins et à ceux de nos dynamiques associations, et le début de notre plan de maillage du Village par des pistes de circulation douce. La première pierre de ce projet sur Villefolet-Villeneuve sera une avancée considérable pour la sécurité et le confort des dionysiens. Pour circuler régulièrement le matin dans Saint-Denis-sur-Loire, je puis vous assurer que les conditions de sécurité que nous offrons à nos jeunes qui vont prendre le car pour se rendre dans leurs collèges ou lycées blésois ne sont pas satisfaisantes du tout. Notre devoir d'élus responsables est donc d'améliorer cela.

En aparté, je recommanderai cependant, à titre purement personnel et amical, à nos jeunes, et moins jeunes d'ailleurs, de revêtir, quand il fait nuit et qu'ils marchent sur la route, ces fameux gilets jaunes réfléchissants. Ils sont obligatoires dans nos véhicules mais pas pour les piétons ou les cyclistes. En revanche, nous ne pouvons que vivement en conseiller le port.

Voilà, mes chers concitoyens, les « quelques mots » que je voulais vous écrire en ce début d'année. Des petits problèmes d'agenda et de disponibilité nous ont contraints à retarder de quelques jours la parution de cette édition et ainsi à dépasser la « date limite » du 31 janvier mais je conclurai quand même en vous souhaitant, une nouvelle fois, une excellente année 2010 à toutes et à tous.

Benoit SIMONNIN

Quelques dionysiens à l'honneur en 2009 :



← Jacky **CHAUMONT** : Médaille d'honneur communale pour ses 20 années passées au service de la Commune.

Hubert VIEN : Médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports pour son activité à l'ASJ Football de La Chaussée Saint-Victor.

Jean **RABIER** : Médaille de Porte-Drapeau →



← Jean **MANDARD** : Élevé au rang de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole.

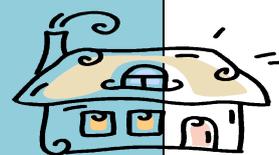
Bravo et félicitations à tous les quatre



Jean Rabier, porte-drapeau lors des cérémonies du 8 mai 2009 aux côtés de Marie-Hélène Millet, Conseillère Générale

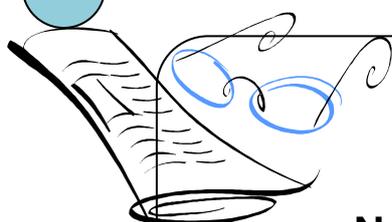
Jean MANDARD, lors de la cérémonie de vœux

VOUS VENEZ D'EMMENAGER A SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ?



Bienvenue dans notre Commune !

Nous vous invitons à venir vous présenter en Mairie pour y retirer les Trait-d'Union. Vous pourrez ainsi mieux connaître notre Commune et ses associations. Ce premier contact nous permettra également de faire votre connaissance. De plus, n'hésitez pas à venir rendre visite aux Adjoints lors de leurs permanences.



Vous lisez difficilement les pages de ce journal ?

N'hésitez pas à nous le dire.

Nous vous proposons une édition en gros caractères.

Merci de bien vouloir en faire la demande auprès des Secrétaires de Mairie.

LOIR-ET-CHER



CONSEIL
GENERAL

Marie-Hélène MILLET,
Conseillère Générale du Canton Blois 1,
dont dépend Saint-Denis sur-Loire
tiendra une permanence publique en Mairie le :

Lundi 19 Avril 2010
de 17h30 à 18h30.

Information :

Vous ne trouverez pas dans ce Bulletin Municipal d'informations sur les finances de la Commune. Sachez néanmoins que les finances sont saines.

Nous ferons un point complet sur l'exercice 2009 et le budget 2010 (voté en mars) dans le Trait-d'Union du mois de juin 2010.



Vous trouverez les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal dans la rubrique « Conseil Municipal »

LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION



Le Trait-d'Union (TdU)

En 2009, nous avons développé notre outil de communication principal avec les dionysiens, le **TRAIT-d'UNION**.

En effet, pour « coller » au mieux à l'actualité, il nous a semblé nécessaire d'augmenter la fréquence de sa parution. Ainsi, l'année passée, vous avez pu en lire neuf, dont deux importants, en début d'année et en juin.



Même si on peut regretter que seulement 26 réponses nous soient parvenues, il ressort du questionnaire que nous vous avons proposé que :

- une très grande majorité (97 %) prend plaisir à lire le Trait-d'Union, est satisfaite de sa forme, de sa présentation, de son contenu, considère que la place occupée par Agglopolys est suffisante, que les comptes-rendus des conseils municipaux sont bien adaptés à leurs attentes et que la place laissée aux associations dionysiennes est suffisante ;
- les avis sont partagés sur l'insertion d'une page destinée à recevoir des nouvelles de nos voisins de Ménars et Villerbon. 62% pensent néanmoins que cette rubrique serait intéressante ;
- Les principaux adjectifs exprimés pour qualifier ces TdU sont : intéressant, clair, complet, pour n'en citer que quelques-uns.

Quelques suggestions ont été exprimées :

- *Proposer aux familles qui le souhaitent de recevoir les bulletins par mail.* Idée intéressante à étudier.
- *Ouvrir un « courrier des lecteurs ».* Ce n'est cependant pas une nouveauté, puisque depuis notre premier Trait-d'Union en 2008, nous vous invitons régulièrement à nous faire parvenir vos articles. Comme Benoit Simonnin l'a rappelé lors des vœux, le TdU ne doit pas être un outil de communication unilatéral mais bien un lieu d'échanges entre tous les dionysiens.
- *Mettre à la disposition des habitants un tableau d'affichage en extérieur « spécial petites annonces ».* Là aussi, nous nous faisons régulièrement le relais dans le Trait-d'Union des annonces qui nous sont proposées.

De nombreux encouragements à continuer ce travail nous ont été adressés. Les réponses au questionnaire nous incitent à poursuivre dans notre démarche de communication même si c'est un gros travail pour notre commission. Merci à tous ceux qui nous soutiennent et nous aident à nous améliorer pour mieux encore vous informer.

Si vous n'avez pas eu le temps de remplir le questionnaire, sachez que nous vous le proposerons à nouveau dans le courant de l'année 2010.

Les autres activités 2009

Le 28 mars, notre Église a accueilli le **Concert de Printemps** de l'École Intercommunale de Musique. Nous vous rappelons que cette école fait partie du réseau Cadences qui rassemble le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique de Blois et l'ensemble des écoles de musique du territoire d'Agglopolys.



En juin, belle journée des **rendez-vous de la Loire** - Patrimoine Mondial de l'Unesco -, organisée avec Ménars qui nous a permis de découvrir une exposition sur le fleuve royal, faire une promenade en charrière ou une randonnée dans Saint-Denis-sur-Loire.



En juin également, Bernadette Crosnier nous a proposé une exposition des dessins et aquarelles de Denis Crosnier, pour laquelle nous avons mis à disposition les locaux de l'école et le matériel nécessaire pour sa présentation le jour des élections européennes.



Un autre dossier suivi par la « com COM » : l'ADSL!!! Si un point sur ce dossier vous intéresse, rendez-vous en page 68.

Notre grand projet pour 2010 est la création d'un site Internet.



Nous prévoyons également la création d'un **logo** pour notre commune. Des propositions de logo et de blason de deux dionysiens nous sont parvenues à ce jour, dont une particulièrement bien documentée. Que leurs auteurs en soient ici remerciés

Vos propositions sont toujours bienvenues !



CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Fin 2008 et en 2009, notre Commission s'est attachée à nouer des liens avec les associations existant sur notre Commune. Nous les avons rencontrées individuellement, avons écouté leurs besoins, leurs attentes, et nous leur avons aussi communiqué les nôtres.



L'année 2009 a vu la création de différents documents visant à formaliser les relations entre notre Collectivité et les associations dionysiennes.

Tout d'abord, nous avons créé un document regroupant toutes les associations de la Commune. Vous pouvez y retrouver les coordonnées des responsables et leurs activités. Ces informations sont incluses dans le présent bulletin, à partir de la page 52.

Ensuite, pour aider les associations à financer leurs projets, nous avons mis en place un dossier de demande de subvention. La commission étudie tous les dossiers et les présente ensuite au Conseil Municipal qui vote l'attribution et le montant de chacune.

Une possibilité est offerte à chaque association de présenter ses activités et le calendrier de ses manifestations par le biais du « Trait-d'Union ». Nous rappelons également que la Commune a signé une convention avec la **radio locale PLUS FM** (fréquence à Blois : 89.4Mhz) qui permet à chaque association de pouvoir annoncer gratuitement ses évènements et manifestations sur cette antenne.



Enfin, une convention de mise à disposition d'équipements est en cours de réalisation et sera proposée à chaque utilisateur des installations municipales. Celle-ci définira les modalités du prêt, des conditions d'utilisation du matériel et des bâtiments et le respect du règlement intérieur, également en cours de rédaction.

2009 a été une année riche en événements organisés par nos associations. Nous nous réjouissons de l'implication de celles-ci dans l'animation de la vie de la commune. Le Conseil Municipal s'est engagé à les soutenir, non seulement par des aides financières à travers les subventions, mais aussi par des aides techniques. Nous, élus, avons bien conscience que le dynamisme qu'insufflent nos associations fait partie intégrante du bien-vivre à Saint-Denis-sur-Loire.



PATRIMOINE, TOURISME

Le gros travail de l'année a été la préparation du futur sentier de randonnée pédestre, reliant les différents hameaux de la Commune, sur le thème de l'eau. Ce programme, piloté par Agglopolys, pourrait voir le jour en 2010. Les membres de la commission tiennent à remercier tout particulièrement Marie-Ange Chesneau pour le formidable travail qu'elle a fait sur ce dossier : elle en est l'inspiratrice, la conceptrice et notre



interlocutrice privilégiée auprès d'Agglopolys. Elle fait d'ailleurs partie du comité de pilotage mis en place pour étudier et concevoir le schéma intercommunal des sentiers de randonnée.

Projet 2010 : la restauration du petit lavoir de Macé. Quelques volontaires dionysiens, sous l'égide de l'association Apollos avec le soutien de la Municipalité, ont commencé les premiers travaux (débroussaillage) le 30 janvier. Bien entendu, il est toujours temps maintenant pour que de nouveaux volontaires viennent leur prêter main-forte.



SERVICES D'AIDE A LA PERSONNE

Les colis de Noël, offerts par la municipalité aux personnes de 75 ans et plus, ont été distribués par les membres du Conseil Municipal. C'est l'occasion pour les uns et les autres de passer un moment convivial.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs dionysiens ont bénéficié de la livraison de repas à domicile. Nous vous rappelons que ce service peut être utilisé régulièrement mais aussi temporairement, à la suite d'une maladie ou d'un accident, par exemple.

Un guide des services à la personne est à votre disposition au Secrétariat de Mairie. Vous y trouverez divers renseignements ainsi qu'un annuaire des organismes agréés dans le département.

En prévision d'une éventuelle pandémie grippale, la commission avait étudié les possibilités pour venir en aide aux personnes seules. N'hésitez pas à nous contacter, si vous êtes isolé(e).

A chaque parution du magazine ATOUT AGE, Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) en déposera une cinquantaine d'exemplaires à la Mairie.

Si vous le souhaitez, nous pourrions en déposer un dans votre boîte aux lettres. Pour cela, il vous suffira d'en faire la demande auprès du Secrétariat de Mairie.

Le Conseil de Développement Social du CIAS a déterminé le sujet du mode de garde des enfants comme étant une problématique commune du territoire d'Agglopolys. Il a donc été décidé de procéder à un diagnostic.

Si vous êtes concerné, merci de remplir le questionnaire joint (feuille volante) et de bien vouloir le remettre dans la boîte à lettres de la Mairie avant le 20 Février 2010. C'est à partir des réponses à ce questionnaire que l'évaluation des besoins des habitants d'Agglopolys sera estimée et que des mesures pourront être envisagées.

Communication du CIAS du Blaisois



Le CIAS du Blaisois : de multiples services !

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire d'Agglopolys. Voici les prestations proposées aux Dionysiens.

■ Favoriser l'insertion sociale

Le service *Action sociale et insertion* accompagne les personnes en difficulté, isolées ou en couple, sans enfant mineur à charge (le Conseil Général recevant les personnes avec enfant(s)).

- Accompagnement, par des travailleurs sociaux, dans un parcours d'insertion : aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers divers...
- Ouverture de droits au revenu de solidarité active (RSA) et accompagnement des allocataires sans enfant mineur dans leur démarche d'insertion.

- Sous-location de logements, mise à disposition d'hébergements d'urgence et intervention auprès des sans-abri.
- Remise des tickets pour la gratuité du bus auprès de notre Mairie.

Contact : Magali Farnier, travailleur social qui intervient sur notre commune.
Tel. 02 54 57 41 84 pour prendre rendez-vous avec elle.

■ Répondre aux besoins des seniors

- **Envie de bon petits plats à savourer chez soi ?**

Les personnes handicapées ou de plus de 60 ans (ainsi que les adultes sortant d'hospitalisation) peuvent bénéficier de livraisons de repas à domicile.
Tél. 02 54 57 41 23.

- **Les Foyers-résidences, un nouveau chez-soi**

Les Foyers-Résidences sont des établissements d'habitat collectif destinés aux personnes à la retraite ou en préretraite, valides et autonomes. Non médicalisés, les foyers-résidences représentent une formule attractive pour les personnes qui n'ont plus envie de vivre chez elles, par solitude ou insécurité, mais qui sont attachées à leur indépendance.

Restauration, animation et sécurité (présence 7 jours/7, 24 heures/24 et médaillon d'alarme) y sont assurées.

Les restaurants des foyers sont également ouverts aux retraités de Saint-Denis-sur-Loire pour le déjeuner. Et si vous ne pouvez pas vous déplacer, un service de transport est proposé, les 1^{er}, 3^e et 5^e vendredis du mois pour les habitants de notre commune : un accompagnateur vient vous chercher à domicile et vous reconduit, chez vous, après le repas.

Les foyers peuvent aussi vous accueillir temporairement, d'une nuit à trois mois. Absence temporaire des aidants, sentiment de solitude passagère ou sortie d'hospitalisation sont autant de raisons de découvrir la vie en foyer !

- *Lumière* - Rue Lumière à Blois - Tél. 02 54 43 35 55.
- *Mosnier* - Rue Mosnier à Blois - Tél. 02 54 78 10 99.

- **L'accueil de jour La Chrysalide**

Un accueil de jour, destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté, a ouvert ses portes à Vineuil en novembre 2008.

Cette structure a deux objectifs : accueillir et resocialiser les patients et soulager les aidants familiaux, qui vivent au quotidien cette maladie.

Accueil de jour - 13, rue des Écoles - 41 350 Vineuil - Tél. 02 54 45 54 60

- **Vivre une retraite active !**

Certaines activités du *pôle animation* du CIAS relèvent du divertissement, alors que d'autres vont au-delà : elles placent les seniors au cœur de l'action !

Thés dansants, sorties, voyages et séjours pour les seniors les plus alertes et pour ceux qui ne peuvent plus sortir seuls, participation au comité de rédaction de *Atout Age magazine*, rencontres intergénérationnelles avec les écoles, centres de loisirs, collègues, crèches d'Agglopolys...

Vous pouvez vous procurer le magazine *Atout Age*, créé par et pour les retraités, à la Mairie.

- **Plus tout à fait autonome ?**

Le service de soins infirmiers assure, à domicile et sur prescription médicale, des soins infirmiers et d'hygiène corporelle auprès des personnes malades ou dépendantes de plus de 60 ans et des adultes handicapés ou bénéficiant de soins palliatifs. Tél. 02 54 90 25 50.

■ **Le Centre social La Chrysalide : un lieu vivant !**

Le Centre social *La Chrysalide*, situé à Vineuil, propose des rendez-vous réguliers (art floral, Qi - Gong, initiation à l'anglais pour les enfants, question pour un champion...), des animations (soirée jeux...) et des permanences diverses (écrivain public, médiation familiale, information consommateurs...). Un réseau d'échanges réciproques de savoirs a également vu le jour. Il

permet d'exprimer ses envies, d'apprendre et de transmettre ce que l'on sait et créer des occasions de rencontres.

Procurez-vous le programme complet, disponible au Centre social ou en Mairie.

- Ouvert - le lundi de 10h à 12h et de 14h à 17h,
- le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h45.

13, rue des Écoles à Vineuil - Tél. 02 54 45 54 70.



CIAS du Blaisois

4, rue des Cordeliers - BP 79 - 41004 Blois cedex - Tel. 02 54 57 41 20 - cias@ciasdublaisois.fr
Du lundi au jeudi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 17h et le vendredi de 10h à 17h.

QUELQUES ADRESSES UTILES

SANTE :

- C.S.A.P.A. Centre Soins, Accompagnement et Prévention en Addictologie (dépendances), 2 rue Sainte-Anne - Blois ☎ 02 54 56 15 16
- Drogues Info Service ☎ 0 800 23 13 13
- Écoute Cannabis ☎ 0 811 91 20 20
- Écoute Alcool ☎ 0 811 91 30 30

ADMINISTRATIF :

- Agglopolys - www.agglo-blois.fr ☎ 02 54 90 35 35
- Conseil Général de Loir-et-Cher, Hôtel du Département, Place de la République - Blois ☎ 02 54 58 41 41
- Préfecture, 1 place de la République - Blois ☎ 02 54 81 54 81
- Centre des Impôts, 10 rue Louis Bodin - Blois ☎ 02 54 55 70 80

SOCIAL :

- Allô Enfance Maltraitée ☎ 119
- Violences Conjugales ☎ 3919
- Allô Maltraitance Personnes Âgées et Handicapées ☎ 3977

DROITS :

- Maison de la Justice et du Droit, 6 rue Jean Bart - Blois ☎ 02 54 45 16 16
- Conciliateur de Justice
Tribunal d'instance, 15 rue du Père Brottier - Blois ☎ 02 54 56 26 00



Depuis la rentrée de septembre dernier, le Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean (regroupement des communes de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon)



Françoise LOUBRIEU et ses élèves de CE1 en pleine « classe numérique »

fonctionne dans de bonnes conditions. Des échanges réguliers entre enseignants, représentants de parents d'élèves et commissions scolaires des trois communes sont mis en place afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Récemment, l'École Lorjou de Saint-Denis-sur-Loire a bénéficié du plan ENR (Écoles Numériques Rurales), mis en place par l'État et qui permettait aux écoles des communes de moins de 2 000 habitants de profiter de subventions très intéressantes pour s'équiper en matériel informatique. En accord avec les enseignantes, nous avons monté un dossier qui a été retenu par l'Inspection Académique. Une classe numérique a donc été installée, permettant ainsi aux enfants de se familiariser avec l'informatique et aux professeurs des écoles de bénéficier de nouveaux outils pédagogiques pour remplir leur mission d'enseignant.

Au cours de l'année 2009, nous avons changé le fourneau du restaurant scolaire et acheté un nouveau photocopieur pour les enseignantes.

En juin, Marie France MABILLEAU a fait valoir ses droits à la retraite. Pour la remplacer, nous recherchons une personne éligible au contrat unique d'insertion (CUI/CAE). En attendant, Roselyne RECHAUSSAT assure cette tâche.

En prévision d'une éventuelle pandémie grippale, la commission avait étudié les possibilités de remplacement à la garderie et à la cantine afin d'assurer le meilleur service pour l'accueil des enfants.



Le Père Noël a trôné pendant toutes les fêtes devant la Maternelle. Merci et bravo à Catherine et Jean-Jacques Houry



Pour Noël, Catherine, Céline et Claudie (les employées communales en charge de la cantine et de la garderie) avaient fait preuve de beaucoup d'imagination pour la décoration de la maternelle et de la cantine, pour la plus grande joie de nos bambins qui attendaient le Père Noël.

Au milieu de ce superbe décor, le repas de Noël a été offert par la Municipalité aux enfants ainsi qu'aux membres de la commission scolaire, aux délégués de parents d'élèves et aux employés communaux.



Le mot de la Directrice



L'école Lorjou accueille cette année 41 élèves, 18 en maternelle, petite et moyenne sections et 23 en CE1

Notre regroupement pédagogique intercommunal (RPI) compte au total 165 élèves.

La rentrée s'est bien passée.

Nous bénéficions, cette année encore, de deux intervenants :

- Emilie Roger, intervenante en musique pour les deux classes,
- Jérémy Caplanne, intervenant en Éducation Physique et Sportive pour les CE1.

Ces interventions ont lieu une fois par semaine, durant toute l'année.

Notre petite fête de Noël s'est bien déroulée, les enfants ont chanté leurs chansons à l'autre classe sous la direction d'Emilie.

Les petits et les moyens de Maternelle ont préparé des gâteaux ; ils ont invité les CE1 à partager leur goûter de Noël.

Nous n'avons pas vu le Père Noël, mais des cadeaux ont été déposés près du sapin.

Début mars, les deux classes iront écouter un chanteur pour enfants : Jean-René au Centre d'Accueil de la Chaussée-Saint-Victor.

Comme tous les ans depuis plusieurs années, les CE1 participeront aux « P'tites Randos » organisées par l'USEP. Celles-ci se dérouleront début juin avec la classe des CP de Ménars.

Au programme également pour les CE1 une sortie sur Orléans : visite du musée des Beaux Arts et du musée d'Histoire Naturelle.

Les Maternelles feront, fin mai début juin, une sortie d'une journée avec les élèves de maternelle de Villerbon.

L'année sera bien remplie.

Les enseignantes de l'école Lorjou vous souhaitent une bonne année à tous.

Sophie MOHR



BATIMENTS COMMUNAUX

Comme déjà évoqué dans les bulletins précédents, nous avons lancé une grande réflexion sur la réalisation d'une nouvelle maison des associations.



Nous sommes allés visiter deux infrastructures récentes : à Fossé et à Villefrancoeur, afin de mieux situer l'intérêt d'un espace avec des possibilités de rangement pour les associations et le dimensionnement du bâtiment. Nous allons encore affiner notre projet et envisager les études prochainement.



COMMISSION URBANISME

La commission Urbanisme a travaillé durant une grande partie de l'année sur le projet de lotissement des « Ouches » situé en face de la Mairie, en collaboration avec le CAUE (Comité d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), l'Architecte des Bâtiments de France et la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture). Le Permis d'Aménager a été déposé et est en cours d'instruction auprès des services de la DDEA.

Le lotissement de la Martinière devrait pouvoir démarrer dès l'officialisation de l'acquisition de la dernière parcelle.

Nous vous tiendrons bien sûr informés ultérieurement des avancées significatives et des grandes lignes de ces deux projets.

La Commission a également recensé les points du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui posent déjà problème et le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour lancer une procédure de modification de notre document d'urbanisme (pour les éléments rentrant dans ce champ d'application). Certains autres changements, attendus par la Municipalité ou sur demande de particuliers, ne pourront se faire qu'ultérieurement dans le cadre d'une révision du document, plus longue et plus coûteuse.





Le CAUE : conseiller, former, informer, sensibiliser.

Le **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et d'**E**nvironnement du Loir-et-Cher assure des missions de service public pour promouvoir la qualité de notre cadre de vie dans trois domaines : architecture, urbanisme et environnement.

Il peut :

- nous accompagner dans l'élaboration de projet,
- explorer les différentes hypothèses d'aménagement,
- nous assister dans la phase de programmation et l'étude de faisabilité,
- mettre à disposition un fonds documentaire.

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent s'adresser gratuitement au CAUE pour étudier leurs projets, conseiller et orienter leurs démarches.

C.A.U.E. du Loir et Cher

1 avenue de la Butte 41000 BLOIS

Tél : 02.54.51.56.50

Fax : 02.54.51.56.51

E.mail : caue41@fncaue.asso.fr

Les déclarations d'urbanisme à Saint-Denis-sur-Loire :

	2008	2009
Permis de construire	9	4
- Maison d'habitation	1	
- Garage	3	
- Extension maison		1
- Rénovation habitation	1	1
- Construction bâtiment professionnel	2	
- Aménagement bâtiment professionnel	1	1
- Extension bâtiment professionnel	1	1
Permis refusés	3	
Projet abandonné	1	
Permis d'aménager		2
- Lotissement		1
- Parking de plus de 50 places		1
Permis de démolir	1	1
- Hangar agricole	1	1

	2008	2009
Déclarations préalables (déclarations de travaux exemptés de permis de construire)	18	22
- Clôture et portail	5	13
- Abri de jardin	1	2
- Véranda	1	
- Garage de moins de 20 m ²	1	
- Appentis, préau		1
- Ouverture porte ou fenêtre	1	1
- Changement porte ou fenêtre		1
- Châssis de toit	2	1
- Ravalement de façade	1	
- Toiture	1	2
- Terrasse	1	
- Piscine	1	
- Parking	1	
- Aménagement bâtiment professionnel	2	1
Déclarations refusées	1	5

**L'ADIL :
frappez à la
bonne porte**



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement vous propose un conseil gratuit dès lors que vous avez un projet de construction, de rénovation, d'achat, de vente, de location et que vous vous interrogez sur vos droits et obligations.

Elle vous aide dans les domaines suivants :

- Les financements : étude du plan, prêts et aides dont vous pouvez bénéficier.
- Les relations avec les professionnels : architecte, maître d'œuvre, notaire...
- Les assurances et les garanties : hypothèque, caution...
- Les contrats : de construction, de prêt, de vente...
- La fiscalité : avantages fiscaux, droit de mutation...
- La copropriété : charges, travaux...
- La location : bail, état des lieux...
- La réglementation : salubrité, amiante, plomb, termites...

L'Espace Info Énergie (EIE) vous informe objectivement pour une utilisation plus rationnelle de votre consommation d'énergie et sur les énergies renouvelables.

Des guides d'informations sur l'installation d'un chauffe-eau solaire, la géothermie, l'électroménager, etc., sont à votre disposition.



ADIL - EIE de Loir-et-Cher

1 avenue de la Butte

41000 BLOIS

Tél : 02.54.42.10.00

Fax : 02.54.42.13.00

E-mail : adileie41@wanadoo.fr - Site : www.adil.org/41/



COMMISSION VOIRIE

Les travaux d'effacement des réseaux (électricité, téléphone et éclairage public) ont pris fin au cours du 1^{er} semestre 2009, ainsi que la pose de nouveaux candélabres Chemin de Pissevin, Rue Lorjou, Rue du Lierre, Rue de l'Église, Rue de Bellevue donnant à ces rues un tout autre aspect.

A l'automne, l'entretien courant de l'ensemble des voies de la commune a été effectué par l'entreprise Colas.

Une mise à jour signalétique des entreprises, commerces et autres activités installés sur notre Commune, est en cours d'actualisation.



Travaux Chemin Creux en octobre 2009

Actuellement, les travaux de voirie en cours concernent principalement le hameau de Macé (rues Médicis, Muraton et Chemin Creux) avec la pose de caniveaux facilitant l'écoulement des eaux pluviales. Après des débuts pour le moins difficiles, ces travaux se sont déroulés dans des conditions convenables avant d'être interrompus d'une part, rue Muraton, pour des raisons techniques, et d'autre part, par l'arrivée plutôt soudaine de l'hiver à la mi-décembre ! Nous attendons des jours meilleurs pour finir mais la pose d'enrobés suppose des conditions climatiques propices.

Après ces travaux, un nouveau plan de circulation devrait être mis en place dans ce secteur. Une information concernant ce projet a été faite aux riverains. Certains se sont déjà manifestés pour nous faire part de leurs remarques et propositions. Qu'ils en soient ici remerciés. Nous les convierons prochainement à une réunion pour que nous en discutons tous ensemble.

En 2009, l'équipement des employés communaux a été complété d'un petit camion-benne, d'un nettoyeur haute-pressure et d'un groupe électrogène.

Travaux et Projets 2010 :

- Une mise en place de panneaux supplémentaires de signalisation (limitation de vitesse, entrée d'agglomération, stop...) sera effectuée très prochainement.
- L'installation de palissades en bois et la matérialisation d'une interdiction de stationner des deux côtés de la route menant de la RD 2152 au pont SNCF (face à Emmaüs) ont été mises en place à la mi-janvier de façon à garantir la sécurité des usagers de cette voie et des clients d'Emmaüs.
Le Conseil Général, au titre des amendes de police, nous a accordé une subvention de 20% pour ces deux projets visant à améliorer la circulation et de la sécurité.
- Nous envisageons, peut-être dès 2010, de poursuivre les travaux d'enfouissement des réseaux. C'est le Hameau des Mées qui devrait cette fois être concerné. Ces travaux étaient prévus à l'origine en même temps que ceux du Bourg mais avaient été reportés afin de pouvoir bénéficier de subventions supplémentaires. L'économie pour le budget municipal est de 160 000 €.



ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Jachères fleuries et haie sauvage...

L'année 2009 aura été centrée autour de deux chantiers, menés en collaboration avec la Fédération de chasse du Loir-et-Cher et la Société de Chasse de Saint-Denis-sur-Loire.

Le premier chantier a porté sur les **jachères fleuries** que vous avez pu observer sans doute, du printemps à la fin de l'été sur deux entrées de notre Commune : celle de Macé en venant de Blois, le long de la RD 2152 et celle de Villeneuve en venant de Villerbon. Ces deux jachères complètent celle mise en place par la Société de Chasse, sur la route de Macé à Villefolet avec la collaboration de la Fédération Départementale des chasseurs de Loir-et-Cher.



Au delà du côté esthétique du projet, nous avons souhaité contribuer, à notre échelle, à la préservation de la biodiversité animale et végétale. Il semblerait que les premiers résultats soient déjà observables. La Société de Chasse a en effet pu constater à l'automne un nombre de perdreaux plus important que les années précédentes. Ces espaces de fleurs constituent pour eux, une source importante de nourriture variée, ainsi qu'une excellente protection pour la nidification. Espérons que cette évolution se poursuive pour l'année 2010 ! Nous pensons pour cette année étendre le fleurissement à d'autres espaces du village.

Nous profitons du sujet pour féliciter et remercier le propriétaire de la parcelle au bord du chemin de Pissevin qui, de sa propre initiative, a également semé une jachère fleurie. La belle saison a vu cet axe très fréquenté de la Commune égayé de ces couleurs.



Ce même objectif de développement de la biodiversité aura également guidé le deuxième chantier. Une **double haie de 400 m** de long a été plantée en décembre à la sortie de Villeneuve (en allant vers Villerbon). Les résultats seront bien sûr plus progressifs que ceux des jachères car les plants de 22 essences différentes (noisetiers, charmes, érables, bourdaine, pyracantha...) n'arriveront à maturité que dans une petite dizaine d'années. Mais l'Homme doit s'adapter à l'échelle du temps de la Nature et ne pas conditionner ses actions à des exigences de résultats à court terme... Ce projet aura aussi été le fruit d'une collaboration étroite entre la Municipalité, la Fédération des chasseurs du Loir-et-Cher, la société locale de chasse, Marc Chaurin, exploitant de la parcelle communale sur laquelle ont été positionnés les 800 plants ainsi que Bernard Leroux, également exploitant agricole.

☞ Voir l'article de la Société de Chasse, et l'article de la NR, ci-dessous.

saint-denis-sur-loire

Biodiversité : une haie de 400 mètres plantée

En étroite collaboration, la municipalité, la société communale de chasse, et un exploitant agricole, ont mené à bien un beau projet dans le cadre du développement durable.

La biodiversité, tout le monde en parle. Mme Milteau pour la municipalité, M. Lach pour la société de chasse et M. Chaurin pour le terrain n'en sont pas restés là. Chacun a su mobiliser de l'énergie pour concrétiser le projet.

Une dizaine de bénévoles ont commencé la plantation de 800 plants de 22 espèces diffé-

rentes. Objectif : une double haie de 400 mètres de long !

Qui en bénéficiera ? A cet endroit du hameau de Villeneuve, les champs s'étendent à perte de vue. Pas de place pour les oiseaux, pour les abeilles, et toute la petite faune de nos campagnes. Ce petit « havre de verdure » deviendra vite leur lieu de vie. Certes il faudra attendre quelques années, pour en profiter. Mais une chose est sûre : quand la nature s'embellit, c'est l'espèce humaine qui va mieux !

Cor. NR : Yves Balderas



Mme Milteau, M. Chaurin et M. Lach se sont lancé dans « un travail d'équipe ».

Qualité de notre environnement

Nous reconduisons cette année, en lien avec l'Association pour la Sauvegarde et la Défense du Cadre de Vie et de l'Environnement en Loire-et-Cher, la participation de notre Commune à l'opération « agissons pour une Loire propre ». Le « nettoyage » des bords de Loire aura lieu le **samedi 20 mars 2010 matin de 8h30 à 12h00**. Nous ne manquerons pas dans un prochain Trait-d'Union de vous informer des modalités précises. **Réservez dès à présent cette date !**

Qualité de l'eau sur notre commune

Extrait du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable » 2008 « l'eau distribuée est de très bonne qualité physico-chimique et bactériologique ». 14 analyses ont été réalisées en 2008 (par la DDASS et par la Saur). Elles se sont toutes révélées « conformes à 100% ».

Récupération des eaux de pluie



Parmi les autres projets, figure au calendrier la mise en place d'un système de **récupération des eaux de pluies des bâtiments communaux**. Une première étude a été faite dans ce sens en 2009. Il faut la poursuivre et l'adapter en fonction des contraintes budgétaires ! Dans le même esprit, nous allons faire une évaluation du potentiel d'économie d'énergie et notamment de chauffage de certains bâtiments (dont celui de la Mairie).



Qualité de l'air

Extrait du rapport 2008 de l'association Lig'air « Globalement en 2008, de bons indices de la qualité de l'air ont été calculés sur Blois (plus de 8 jours sur 10). Les indices moyens à médiocres ont été observés moins de 2 jours sur 10 et seule 1 journée a enregistré une mauvaise qualité de l'air sur Blois. » Vous pouvez consulter au jour le jour la qualité de l'air sur notre Commune sur le site internet **www.ligair.fr**.





Piste de circulation douce



Déchets ménagers

Rappel sur le jour de collecte des ordures ménagères :

L'enlèvement s'effectue le mercredi matin. Si ce jour est férié, **la collecte est avancée au mardi.**

En cas de dysfonctionnement constaté de la collecte, appelez le Secrétariat de Mairie et nous prendrons contact avec le service « Ordures ménagères », très réactif, de l'Agglo.

Notre commission a également démarré une étude sur une piste de « circulation douce ». On entend par ce terme une piste qui soit accessible aux cyclistes mais aussi aux piétons. Nous souhaiterions la positionner le long de la route qui mène du bourg de Saint-Denis-sur-Loire à Villeneuve/Villefolet. La première étape de l'étude a consisté en un « comptage » des voitures, cyclistes et piétons. Sans doute avez-vous d'ailleurs été surpris en septembre dernier de voir régulièrement sur une période de deux semaines, une voiture à l'arrêt, positionnée après le passage sous le pont de chemin de fer. Il s'agissait effectivement de compteurs. Cette opération a permis de constater et de vérifier que les flux de passages sont de l'ordre en général de 30 à 60 voitures, excepté le lundi matin (17 voitures en moyenne) et les mercredi et samedi. Cette période de la semaine connaît en effet en fin d'après midi un pic de circulation important puisque 100 voitures environ se redirigent vers Villefolet. Il s'agit pour la plupart de clients d'Emmaüs qui utilisent cette voie pour rejoindre Blois.

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture a, sur notre demande, proposé à la Municipalité une solution d'aménagement possible.

Il s'agit donc pour l'année 2010 de nous rapprocher des propriétaires fonciers concernés et d'étudier avec eux les conditions de faisabilité de ce projet.

A terme, l'objectif est de positionner sur notre commune d'autres pistes de ce type afin de **relier les différents hameaux de notre village** et de permettre ainsi à ses habitants de circuler dans de bonnes conditions de sécurité.



Camion « relooké »



Zélia l'abeille, partenaire du développement durable d'Agglopolys



Recensement agricole

Ce recensement qui a lieu tous les 10 ans vise à identifier de façon précise les exploitations agricoles de notre territoire et leurs caractéristiques. Il est organisé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Centre (la DRAFC qui est un service de l'État déconcentré au niveau de la Région). Ce service recherche donc des **agents recenseurs...**

Il faut savoir que les agents recenseurs peuvent définir la ou les communes sur lesquelles ils souhaitent intervenir, et qu'ils bénéficieront d'un dédommagement pour le temps qu'ils y consacreront (il faut compter environ 2 h par exploitant rencontré). Une formation d'une journée est prévue. Si vous êtes intéressé/e, merci de le signaler en Mairie. Nous vous mettrons en relation avec le service concerné.



Les actions engagées par Agglopolys et la Préfecture



Pour l'année 2010, l'Agglo va poursuivre ses actions en matière de **gestion des déchets** par l'implantation d'autres containers de tri sélectifs enterrés. Une première vague d'implantation a eu lieu en 2009 dans les quartiers Charcot et Christophe Colomb de Blois, et comme le bilan a été positif, l'opération se poursuit. On a pu constater en effet que l'enfouissement de ces containers permet d'éviter les dégradations de matériel, les incendies, les dépôts sauvages... 150 containers enfouis seront répartis sur l'Agglo, d'ici 2013.



La préfecture a quant à elle approuvé par arrêté préfectoral, le document d'objectif du site « **Natura 2000** » concernant la vallée de la **Loire de Mosnes à Tavers**. Ce document liste un ensemble d'objectifs et d'actions à mettre en œuvre **pour mieux gérer et conserver à long terme le patrimoine naturel de la Loire**. Celui-ci est consultable à la Mairie. Vous y trouverez un ensemble d'informations très riches sur la faune et la flore de cette partie de la Loire.

Les grands objectifs peuvent être résumés ainsi :

1. Maintenir voire améliorer la migration de certains poissons comme le saumon, la grande alose, la lamproie marine ;
2. Préserver et améliorer les refuges des espèces devenues très rares en entretenant les vieux arbres, en luttant contre les espèces exotiques envahissantes comme le robinier, en protégeant les berges, prairies...
3. Préserver et restaurer les prairies sur sable (pelouses sèches comme à Onzain ou Courbouzon), qui forment des espaces de biodiversité exceptionnels ;
4. Conserver et restaurer les boires et les grèves humides ;
5. Étudier la répartition et les effectifs d'espèces mal connues : la loche de rivière, le grand murin (une des plus grandes chauves-souris), le gomphe serpentin (une libellule)...

Notre commune est concernée par ces objectifs. Elle devra mettre en œuvre des pratiques de gestion durable des terrains inclus dans ce périmètre par des activités respectueuses des habitats naturels et des espèces.

TRANSPORT

Les travaux de cette commission sont principalement menés en lien avec Agglopolys dont la principale action aura porté sur la mise en place d'un « **pôle d'échanges scolaires** ».



Transports scolaires



Jusqu'au 1^{er} septembre 2009, les trajets des cars scolaires aboutissaient à la gare SNCF de Blois. Or le flux très important de cars et l'inadaptation des infrastructures routières dans ce quartier, occasionnaient aux moments les plus forts du trafic, des perturbations de l'ensemble de la circulation et des retards dans les transports en commun. Il a donc été décidé de transférer le point d'arrivée des cars scolaires rue Honoré de Balzac.

Ce projet nécessite encore quelques aménagements complémentaires comme par exemple un auvent, davantage de bancs, des accès aux personnes handicapées, des toilettes... Ils feront l'objet de travaux au premier semestre 2010.

2009 aura été l'année de l'unification de la tarification des transports scolaires sur l'ensemble des 26 communes composant la Communauté d'Agglomération de Blois. Pour rappel, les collégiens et lycéens ont accès gratuitement à la « carte junior » pour leurs déplacements scolaires, ainsi qu'au « coupon loisir » pour leurs déplacements en dehors du cadre scolaire. Le tarif de ce coupon est dégressif en fonction de la composition familiale (55 € pour l'année pour le 1^{er} enfant, 50 € pour le 2^{ème}, 45 € pour le 3^{ème} et 40 € à partir du 4^{ème} enfant).

Transports en commun

Parallèlement au transport scolaire, Agglopolys entend mener d'autres actions en faveur des transports en commun afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Même si le « Plan de Déplacement Urbain » (PDU) est aujourd'hui au stade de l'étude, il n'en reste pas moins qu'un ensemble d'actions a déjà été mis en œuvre afin de susciter la réflexion et l'évolution des habitudes en matières de transport.

A titre d'exemple, le 16 septembre 2009, il a été possible de circuler pour 1 € sur l'ensemble du réseau des TUB. Cet accès au réseau aura ainsi permis à 1 000 personnes environ de découvrir des possibilités de trajets jusque là inexplorées. Cette opération devrait être renouvelée à la même période en 2010, dans le cadre de la « semaine de la mobilité ». Nous vous tiendrons informés de la date dans un prochain Trait-d'Union.

Autre action œuvrant dans le même sens : l'enquête sur le « Transport à la demande ». Ce service existe déjà sur la commune de Blois. L'objectif serait de l'étendre à l'ensemble de l'Agglomération. Toutefois, afin de définir les modalités de ce service adapté à ce nouveau périmètre, Agglopolys a lancé une étude sur les besoins éventuels dans ce domaine.

Sur Saint-Denis-sur-Loire, vous avez été 9 à répondre au questionnaire qui a été diffusé à tous les foyers en juillet.

Même si ce faible taux de réponse indique que la réflexion en est aujourd'hui à ses prémices, il exprime néanmoins un réel besoin pour les personnes qui ont répondu. Ne pouvant plus utiliser leur propre véhicule, un tel service leur permettrait de se rendre sur les zones commerciales (en centre ville ou périphériques) au moins une fois par semaine (et de préférence en milieu de semaine). Mais pour l'instant, le projet n'est qu'à l'état d'étude... À suivre courant 2010 au cours de laquelle une expérimentation devrait être menée.

Nos objectifs en matière de transports sont toujours les mêmes : convaincre de la nécessité pour notre Commune de pouvoir profiter de transports collectifs plus adaptés, plus fréquents et permettant, notamment en raison de la présence d'Emmaüs sur son territoire, à des populations blésoises d'y venir et aux dionysiens de pouvoir se rendre à Blois ou ailleurs dans l'Agglomération.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Selon la loi d'orientation sur les transports intérieurs de 1982, « Le plan de déplacement urbain définit les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement, dans le périmètre des transports urbains ». Le PDU d'Agglopolys concernera les 26 communes (bientôt 27).

Le Transport A la Demande à Blois

Le « Transport A la Demande » (TAD) permet aujourd'hui à un habitant de Blois de réserver un déplacement qu'il projette d'effectuer l'après-midi de sa demande ou le lendemain. Un minibus vient à l'heure fixée, à proximité du domicile de la personne pour le conduire près du lieu où il souhaite se rendre.

Gestion du personnel : Bilan de l'année 2009

Plusieurs informations concernant le personnel sont à vous signaler.

- L'adhésion de la Commune au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales), votée par le Conseil Municipal du 20 février 2009, a permis à l'ensemble de nos agents de bénéficier d'aides, de subventions et d'avantages divers tout au long de cette année. Il s'agit pour eux d'un plus indéniable dont nous ne pouvons que nous féliciter.

- Pour remercier nos collaborateurs pour leur investissement à votre service, le Conseil a décidé de leur offrir comme « étrennes » des chèques-cadeaux à faire valoir dans une multitude de commerces du Blaisois. Nous avons inauguré ce principe début 2009 et l'avons reconduit en 2010.

- Concernant les mouvements de personnel, cette année aura été marquée par les départs en retraite de Marie-France MABILLEAU et Michel DELABOISSIERE.

Jacky CHAUMONT, après 21 ans passés comme adjoint technique dans notre Commune, a demandé, pour des raisons personnelles, une mise en disponibilité qui lui a été accordée. Il faudra que son remplaçant et ses collègues donnent leur maximum pour que, notamment, le fleurissement de la Commune soit de la même qualité que celui des années passées.

Que tous les trois soient ici remerciés pour tous les services qu'ils ont rendus à la Commune.

- En 2009, le Conseil Municipal a pris la décision d'engager la démarche de titularisation de Céline FONTAINE. Céline fait office d'ATSEM depuis 11 ans dans notre école maternelle. L'unanimité se faisant autour de la qualité du service qu'elle rend à nos enfants, il nous a semblé tout à fait normal de la rendre titulaire de son poste. Les contrats à durée déterminée qu'elle signait tous les ans depuis tant d'années l'empêchaient de progresser dans sa carrière et rendaient précaire une situation que nous souhaitons pérenne.

- Côté arrivée, depuis le 4 janvier, **Jean-Luc CAVAREC** (Photo), a pris ses fonctions d'employé intercommunal sur les communes de Ménars, Villerbon et Saint-Denis-sur-Loire en remplacement de Michel Delaboissière. Il sera à Saint-Denis-sur-Loire une semaine par mois.



L'année 2010 verra arriver deux nouveaux employés en remplacement de Marie-France Mabilieu et de Jacky Chaumont. Les recrutements sont en cours.

Enfin, pour conclure sur la gestion du personnel, nous souhaitons féliciter Catherine HOURY,

Claudie MORHANGE et Céline FONTAINE, Sophie MOHR et Françoise LOUBRIEU, nos deux enseignantes, ainsi que Jean-Pierre MOREAU, pour le monde associatif, puisqu'ils ont tous suivi la formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques).

Thierry SOURISSEAU suivra cette formation, elle aussi financée par notre budget formation du personnel, prochainement dans sa commune de résidence.

Ces formations sont évidemment un plus indéniable pour la sécurité des dionysiens et tout particulièrement pour celle des enfants de notre école et celle de nos agents.



Les diplômé(e)s entre le Maire et leur Formateur, Dominique STEINMETZ, chef du Centre de Secours de La Chaussée Saint-Victor



Le recensement, chacun de nous y trouve son compte.

Toute la population de Saint-Denis-Sur-Loire sera recensée
entre le 21 janvier et le 20 février 2010

L'enquête de recensement, maintenant annuelle, permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Vos élus peuvent alors mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc.). Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Saint-Denis-sur-Loire, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population. Saint-Denis-sur-Loire est recensé en 2010.

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire de votre commune, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 janvier 2010.

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le samedi 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 02.54.78.68.66

Vous pouvez consulter les résultats du recensement sur le site www.insee.fr.

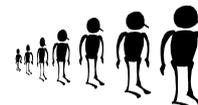
Les agents recenseurs de Saint-Denis-Sur-Loire :



RECENSEMENT DE LA POPULATION

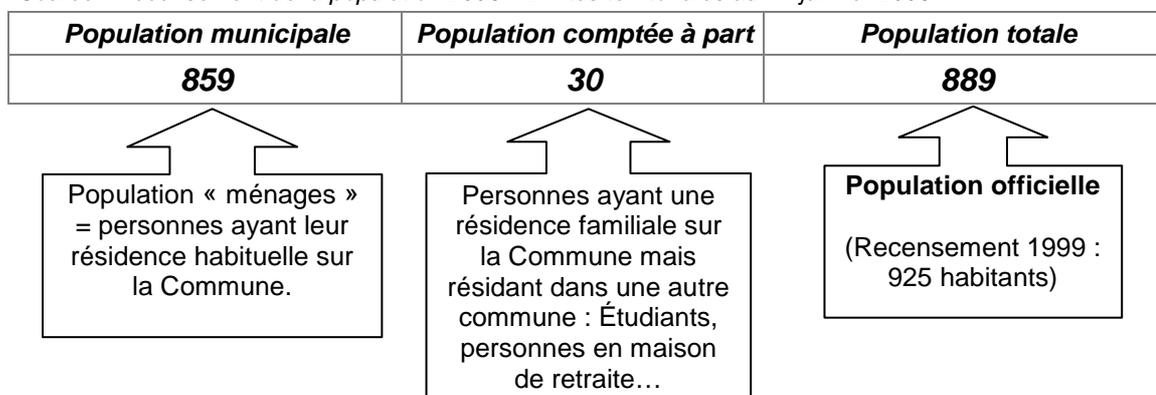
Depuis le 1^{er} janvier 2009, les nouveaux chiffres des populations légales sont connus. Extrait de la page du site Internet de l'INSEE (<http://www.insee.fr>)

41206-Saint-Denis-sur-Loire
Région : Centre
Département : 41-Loir-et-Cher
Arrondissement : Blois
Canton : Blois 1er Canton
Commune : 41206-Saint-Denis-sur-Loire



Les populations légales 2007 entrent en vigueur le 1er janvier 2010.
 Elles se substituent aux populations légales 2006.
Les populations légales sont désormais actualisées chaque année.
Populations légales 2007 de la commune

Source : Recensement de la population 2006 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2008



TU as
16 ans



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS, JE NE SUIS
BUREAU DU SERVICE NATIONAL DE TOURS

LE RECENSEMENT

Fais-toi
recenser!

POPULATION CONCERNÉE

- les Français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française, ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée, et la fin du mois suivant.
- les Français ayant la faculté de répudier la nationalité française peuvent se faire recenser dès 16 ans ou au plus tard dans le mois qui suit leur 19^{ème} anniversaire.

OÙ SE FAIRE RECENSER

- à la mairie du domicile
- au consulat en cas de résidence habituelle à l'étranger

Conséquences du recensement
Le recensement est indispensable

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales



EN SAVOIR PLUS : Centre du Service National de Tours - BP 622 - 37206 TOURS CEDEX 3
 Tél. : 02 47 77 21 71 - Fax : 02 47 77 21 56 csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr
www.defense.gouv.fr (rubrique « Jeunes et JAPD »)



SAINT DENIS
SUR LOIREPATRIMOINE DANS
VOTRE COMMUNE
N°21

LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE !

Un certain nombre d'entre vous connaissent déjà cet ouvrage.

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune.

Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17 €.

Communication de la Gendarmerie Nationale

REORGANISATION DU DISPOSITIF TERRITORIAL DE LA GENDARMERIE

Le 1er février 2010, la brigade territoriale de BLOIS fermera définitivement. L'accueil physique et téléphonique n'y sera plus assuré, les effectifs étant mutés, dont partie à la brigade d'Herbault.

La communauté de brigades de BLOIS, créée le 1er janvier 2003 par le regroupement des brigades de BLOIS – HERBAULT – ONZAIN sera dissoute à cette même date.

Une nouvelle communauté ayant chef-lieu à HERBAULT verra le jour. Elle se composera des brigades d'HERBAULT et d'ONZAIN. Commandée par le capitaine TRUFFET, elle aura un effectif de 23 militaires dont 4 gendarmes-adjoints-volontaires. Sa circonscription couvrira 31 communes : HERBAULT – VILLEBAROU – MAROLLES – FOSSE – AVERDON – ST BOHAIRE – ST LUBIN – ST SULPICE – ONZAIN – CHOUZY SUR CISSE – CHAMBON SUR CISSE – SEILLAC – COULANGES – CHAUMONT SUR LOIRE – CANDE SUR BEUVRON – VALAIRE – RILLY SUR LOIRE – VEUVES – MESLAND – MONTEAUX – ORCHAISE – MOLINEUF – LANDES LE GAULOIS – SANTENAY – ST CYR DU GAULT – ST ETIENNE DES GUERETS – FRANCAIY – LANCOME – VILLEFRANCOEUR – LA CHAPELLE VENDOMOISE – CHAMPIGNY EN BEAUCE.

(Les communes de ST DENIS SUR LOIRE et de VILLERBON dépendront désormais de la communauté de MER : 02 54 81 41 20).

Billet d'humeur

La dissolution de la brigade de Blois n'est évidemment pas une bonne nouvelle pour les communes de Saint-Denis-sur-Loire et de Villerbon.

Les liens de confiance et de proximité que nous avons tissés avec les Gendarmes de Blois, et que depuis mars 2008, j'avais réussi à apprécier et à consolider, sont devenus caduques.

Même si nous ne pouvons douter de la compétence de leurs collègues de Mer, il n'en demeure pas moins que ces rapports de proximité que nous apprécions avec la Brigade de Blois ne seront pas faciles à retrouver.

De plus, la Brigade de Mer devant gérer deux communes supplémentaires, de surcroît aux territoires relativement étendus, malgré une forte diminution de ses effectifs dans le cadre de cette réforme, nous ne pouvons que nous inquiéter du devenir et de la qualité de ce service public.

Si les gendarmes sont astreints à un devoir de réserve, élus et citoyens ne le sont pas. N'hésitez pas à manifester vos inquiétudes légitimes auprès de M. Le Préfet, représentant de l'État dans le Département.

B. SIMONNIN

Les Associations dionysiennes

Association
POur
Les
LOisirs
Saint-Denis-sur-Loire



L'ASSOCIATION APOLLOS VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2010

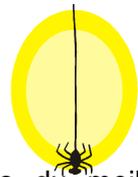
Nous accueillons cette année deux nouvelles personnes pour cette nouvelle saison : Marie-Pierre et Inès nous ont rejoints, nous sommes enchantés de les compter parmi nous.

Le 31 octobre 2009 : la boum d'Halloween

La bourse aux jouets : 5 décembre 2009



LA BOUM D'HALLOWEEN



Cette année pour Halloween, nous avons proposé une boum avec concours du meilleur déguisement. Trois juges Martine, Marie-Pierre et Michel ont eu la lourde tâche de récompenser les meilleurs costumes. Après le défilé de tous nos fantômes, sorcières et autres créatures, un débat acharné a eu lieu en coulisses pour déterminer qui allait remporter le concours. Le sorcier Achille, la sorcière Camille et la sorcière Candice ont donc remporté le concours mais tous les participants ont reçu des cadeaux. Ensuite, la boum a commencé et un goûter a conclu ce sympathique après-midi.



Association
POur
Les
LOisirs
Saint -Denis-sur-Loire



LA BOURSE AUX JOUETS

Pour notre première édition de la bourse aux jouets, le succès est mitigé. Nous avons eu quelques visiteurs en début d'après-midi et par la suite ce fut plus calme. Certains vendeurs ont été plus enthousiasmés que d'autres. C'était un nouveau rendez-vous pour Apollos, nous verrons si nous recommençons cette activité l'an prochain !!!!





Et toujours la gymnastique :



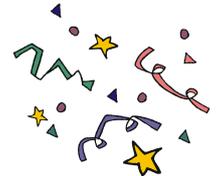
- Le mardi de 9h45 à 10h45 : la gymnastique traditionnelle avec Bernadette
- Le mardi de 18h45 à 19h45 : le step avec Cyrille
- Le vendredi de 19h15 à 20h15 : le renforcement musculaire avec Cyrille



Association
POur
Les
LOisirs
Saint -Denis-sur-Loire



Nos projets :



Le 17 janvier 2010 : la fête de la nouvelle année.

Après une randonnée dans St Denis sur Loire les galettes et le vin chaud vous attendront avec un diaporama de nos activités passées.



Le 27 février 2010 : la boum des enfants.



Pour les plus jeunes à partir du CP, retenez déjà votre samedi après-midi pour venir vous déhancher sur des rythmes endiablés.

Week-ends des 20-21 mars et 27-28 mars : le théâtre



Nos jeunes comédiens et comédiennes vous proposent cette année, une grande pièce pour les plus grands. Les plus jeunes vont vous distraire dans plusieurs sketches. Et d'autres surprises vous attendent. Venez nombreux !!!



30 mai 2010 : la pétanque

Comme tous les ans la pétanque est notre rendez-vous incontournable pour les boulistes chevronnés ou même débutants. Un gros lot attend le gagnant adulte et jeune, un lot pour le second mais tous les participants repartent avec des cadeaux de nos sponsors.



12 juin 2010 : tournoi de football pour les jeunes

Sur une idée de Rodolphe, nous allons essayer d'organiser un tournoi pour les jeunes footballeurs, nous vous informerons du déroulement du tournoi.



19 juin 2010 : la guinguette

Comme depuis plusieurs années avec nos amis du Comité des fêtes nous pensons encore faire danser le plus de Dionysiens possible. Alors notez bien ce rendez-vous dans vos calendriers.



Association
POur
Les
LOisirs
Saint -Denis-sur-Loire



L'association a toujours à votre disposition la carte Center Parcs. Celle-ci vous permet d'accéder à la bulle aquatique au prix de 18 € au lieu de 36 € et ceci pour 7 personnes. Afin d'amortir le coût de cette carte l'association vous demandera une participation unique de 8 €.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter S. Menon au : 02 54 74 61 32



Nous espérons vous voir nombreux à toutes nos activités. Si vous avez des suggestions n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez également visiter notre site Internet à l'adresse ci-dessous :

<http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE>

ou taper directement dans un moteur de recherche Apollos St Denis sur Loire

Notre adresse : Apollos
19 rue de la Loire
41000 ST DENIS SUR LOIRE

Adresse mail : apollostdenis@free.fr

Portable : 06.82.36.17.19

Et également, tous les trimestres vous aurez de nos nouvelles dans notre petit journal l'Apollo news



L'ACTUALITÉ DU COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes contribue à l'animation de Saint-Denis-sur-Loire en organisant des manifestations ouvertes à tous et participe ainsi au tissage du lien social entre les habitants de la commune. Certaines de ces manifestations telles que la brocante, la randonnée des bords de Loire, le concours-expo photo constituent aujourd'hui autant de rendez-vous qui rythment la vie locale !

Nous vous proposons un retour sur notre activité du second semestre 2009 et une présentation de notre programme pour l'année 2010.

Concours-expo photo (26 et 27 septembre 2009)

Pour la troisième année consécutive, le Comité des Fêtes a organisé un concours-expo photo réservé aux photographes amateurs et ouvert à toutes les techniques : numérique et argentique, couleur et noir et blanc. Le thème retenu pour 2009 était « **la Loire** ».



Marie-Ange Chesneau, Alain Bocquel et Aline Vassal

Quelques chiffres pour cette manifestation :

- 12 participants, dont 3 de Saint-Denis-sur-Loire
- 49 photos présentées au concours (41 photos numériques et 8 argentiques)
- 95 visiteurs le dimanche 27 septembre

Le jury qui a eu la lourde tâche de décerner les prix était constitué de trois « experts » :

- Aline Vassal, photographe professionnelle à Saint-Denis-sur-Loire,
- Patricia Vernet, animatrice d'atelier photo dans une association blésoise,
- Yves Balderas, correspondant de la « Nouvelle République ».

Le règlement prévoyant que chaque exposant ne peut se voir décerner qu'un seul prix, le palmarès pour chaque catégorie s'établit comme suit :

- **Photos numériques :**
 - o Premier prix à la famille Chaurin-Chesneau (Saint-Denis-sur-Loire) pour « Balades sur la Loire »,
 - o Second prix à Jean-Luc Apsit (Mont-près-Chambord) pour « L'écluse est morte »,
 - o Troisième prix à Laurent Porcher (Mont-près-Chambord) pour « Soleil levant »,
- **Photos argentiques :** prix attribué à Lucien Rion (Chailles) pour « Dudule pêcheur aux Grouets »,
- **Meilleure photo présentée par un dionysien :** prix attribué à Claudine Paumier pour « La remontée du sel à Blois en 2007 »,
- **Prix du public décerné par les visiteurs :** prix attribué à François Fauchard (Vineuil) pour « Friture de Loire ».



Remise du prix décerné à Claudine Paumier

Hors concours, Monsieur Claude Bouclet, photographe amateur de La Chaussée-Saint-Victor particulièrement inspiré par la Loire, présentait une trentaine de superbes clichés du fleuve qui ont enchanté les visiteurs.

Cette manifestation sera reconduite en 2010 sur un autre thème.

Brocante (dimanche 18 octobre 2009)

Au fil des ans, le succès de la brocante de Saint-Denis-Sur-Loire ne se dément pas malgré une forte concurrence dans le blaisois sur ce type d'animation. En 2009, les exposants sont venus encore plus nombreux : 139 participants, dont 30 professionnels, pour un total de 870 mètres linéaires d'étals. Les dionysiens étaient au nombre de 35 à proposer leurs trésors ou à offrir une seconde vie à des articles en bon état devenus encombrants.

Ajoutez-y près de 3 000 visiteurs... de quoi troubler la tranquillité habituelle du bourg de Saint-Denis-sur-Loire ! Le Comité des Fêtes tient tout particulièrement à remercier les riverains pour leur compréhension.

L'organisation d'une manifestation de cette importance mobilise tous les membres de l'association auxquels viennent se joindre une douzaine de sympathisants. Pour cette organisation, le Comité des Fêtes a par ailleurs apprécié la collaboration précieuse des dionysiens qui ont mis à sa disposition du matériel ou encore les terrains destinés au stationnement des véhicules. Il nous faut également mentionner les deux agriculteurs sollicités pour quelques travaux mécanisés et l'enseigne Kaoprix pour l'annonce de la manifestation. Au-delà de la réussite de la brocante, l'association est très sensible à un tel élan autour de l'organisation de cette journée ainsi qu'au soutien logistique de la Commune.

Soirées tarot (second vendredi de chaque mois)

Depuis septembre dernier, le Comité des Fêtes vous propose des soirées « tarot ». Il s'agit de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver pour se livrer à leur jeu de cartes favori le temps d'une soirée. Pas de concours : on y vient pour le plaisir de jouer en toute convivialité. Pas de niveau requis : les débutants sont les bienvenus, ils seront initiés par les habitués. Pas d'inscription ni de réservation : chacun y vient selon sa disponibilité et le jeu (à 3, 4 ou 5) offre la possibilité de faire jouer tous les présents. Pas de frais : la participation à cette activité est gratuite.



Ces soirées ouvertes à tous ont rassemblé jusqu'à présent 10 à 20 participants (pour la plupart des dionysiens) et il est possible d'en accueillir davantage. Plusieurs débutants ont été initiés.

Le jeu de tarot vous intéresse, n'hésitez pas à venir rejoindre ce premier groupe !

Le calendrier 2010

Le vendredi **5 mars à 21 heures : assemblée générale.**

Le **second vendredi de chaque mois** (pour le premier semestre 2010) : **soirée tarot** de 20 heures à minuit, à la salle (chauffée) du complexe sportif, Chemin de Pissevin.

Le **dimanche 6 juin, randonnée pédestre des bords de Loire** (manifestation inscrite au calendrier officiel du Comité départemental de randonnée pédestre)

Le **samedi 19 juin**, pour fêter l'arrivée de l'été, **Guinguette** organisée conjointement avec l'association APOLLOS, place Eugène Leroux. Au programme : un repas (sur réservation) suivi d'une soirée dansante animée par un orchestre. Pour l'occasion un parquet sera installé !



Les **25 et 26 septembre**, une nouvelle édition du **concours-expo photo**.

Le **dimanche 17 octobre** (traditionnellement le troisième dimanche d'octobre) : **brocante**.

Assemblée Générale

L'assemblée générale du Comité des Fêtes se tiendra le vendredi 5 mars 2010, à 21 heures, à la salle des associations. Lors de cette réunion sera dressé le bilan de l'année 2009 suivi d'une présentation de nos projets 2010 et du renouvellement des membres du bureau.

Tous les dionysiens sont invités à cette assemblée générale, lieu d'information et d'échange avec l'équipe du Comité des Fêtes. Vous souhaitez obtenir des informations sur nos manifestations et activités, vous souhaitez y participer, vous souhaitez vous impliquer dans la vie associative locale ou simplement vous joindre à nous pour l'organisation d'une animation qui vous intéresse : autant de bonnes raisons pour répondre présent à notre invitation !

Coordonnées et contacts

Comité des Fêtes de Saint-Denis-Sur-Loire

- 19 rue de la Loire (boîte aux lettres située face à la Mairie)
- comitedesfetes.stdenis@orange.fr

Le bureau, est composé comme suit :

Président :	Alain BOCQUEL (Tel : 02-54-74-20-97)
Vice-Président :	Roger LANGER
Secrétaire :	Patrick MENON
Trésorière :	Marie-Claude DELPIERRE
Secrétaire-Adjoint :	Bruno LACH
Trésorière-Adjointe :	Josette GOUARD
Membres :	Jacques CHAVANON André CIRET Henri CROSNIER Guy DELABOISSIERE Gisèle FONTAINE Jean-Pierre MOREAU Marie-Hélène MOREAU

LE CLUB DU BEL AGE

Notre Association a été créée pour que les personnes âgées se rencontrent et échappent pendant quelques heures à leur solitude.



Nous demeurons dans un petit village avec quatre hameaux dispersés.

Nos réunions permettent de se distraire à différents jeux, de bavarder des choses variées qui se passent dans la commune, de se souvenir des moments heureux ou malheureux.

Nous avons repris nos activités le 10 septembre

Le jeudi 18 novembre : journée rencontre « Simplon » - Spectacle cabaret à la Ferté-Saint-Aubin. Tous sont revenus contents de leur après-midi.

Le jeudi 26 novembre, ce fut notre banquet annuel où tous ont apprécié un bon repas. Bonne ambiance avec de nombreuses chansons. Comme d'habitude une plante a été offerte aux personnes qui avaient 90 et 80 ans.

Le concours de belote du 12 décembre s'est très bien passé, malgré un effectif de joueurs en baisse.

L'année s'est terminée le 17 décembre autour de bûches de Noël « maison ».

Nos prévisions pour l'année 2010 :

- jeudi 11 mars : mi-carême autour de crêpes et de roussettes confectionnées par les adhérents,
- samedi 27 mars : goûter spectacle à Villerbon,
- samedi 17 avril : concours de belote,
- jeudi 17 juin : repas de fin d'année



Nous allons également préparer notre sortie annuelle du mois de mai.

Vous êtes nouveau retraité, vous pouvez rejoindre notre groupe qui vous recevra avec plaisir. L'ambiance y est chaleureuse et bonne pour le moral.

**Contact : Thérèse Besnard
02.54.46.85.65**

Bonne année 2010 à tous.

ASSOCIATION BERNARD LORJOU



L'exposition réalisée cet été à Vichy a été magnifique. C'est sans aucun doute une des plus belles expositions que nous ayons organisée jusqu'à présent. Les salles se prêtent bien aux grands formats et aux couleurs éclatantes de Lorjou. L'accrochage est une pure merveille ; On la doit à Mme Annie Demange du Ministère de la culture, amie du vice-président de l'Académie du Vernet, qui est spécialiste des constats lors des expositions des Musées nationaux.

Le public a été nombreux au vernissage. Pour l'Association Bernard Lorjou, une vingtaine de personnes se sont déplacées dont la moitié sont restées au dîner qui comptait une cinquantaine de convives. Tout le monde était beau, sympa et... cultivé.

Seul bémol, l'absence de M. Malhuret, maire de Vichy. Il a été représenté par Mme Charlotte Benoît, maire adjointe chargée de la culture (très jeune et très belle !) qui a fait un discours admirable, tout comme M. Jean-Pierre Petit, président de l'Académie du Vernet et M. Gérard Chalasse, député de l'Allier, co-fondateur de l'Académie du Vernet qui a su parler de Lorjou comme s'il le connaissait depuis longtemps. Une surprise nous attendait à la fin du vernissage : Une médaille de la Ville de Vichy a été remise à l'Association Bernard Lorjou. Cela nous a fait un immense plaisir d'autant plus que la réalisation de cette exposition a connu pas mal de difficultés ; nous avons mis quatre ans pour y arriver.

Junko Shibamura, présidente



Exposition de Vichy



SOCIÉTÉ DE CHASSE

Quelques mots sur une saison de chasse pas tout à fait terminée, 2009 sera encore une année où les perdreaux n'ont pas été tirés.

Les lièvres étaient encore bien présents sur la commune, ce qui nous a permis de le tirer deux dimanches.

Le lapin et le pigeon ramier restent le gibier essentiel de l'arrière saison de chasse, leurs effectifs se portent très bien sur notre territoire.

Les efforts de la Société de Chasse pour les saisons à venir se porteront principalement sur l'aménagement de notre territoire et le piégeage des nuisibles.

L'année 2009 sera marquée par la mise en place de 400 mètres de haie environnementale le long du chemin de PARIS sur une parcelle communale.

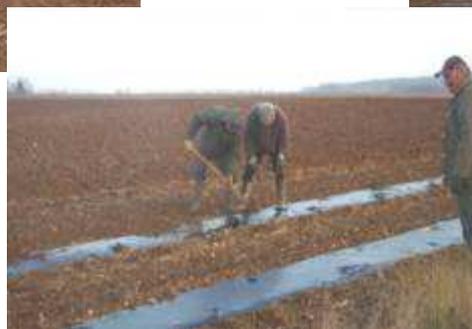
La Société de Chasse remercie vivement les partenaires qui ont permis de mener à bien ce projet : la Mairie par le biais de sa commission environnementale présidée par Sophie MILTEAU, la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher pour son aide financière sur le paillage et la fourniture des différents arbustes, Marc CHAURIN pour son aide dans la préparation du terrain et Bernard LEROUX pour son aide matérielle dans la mise en place du film plastique.

La plantation s'est effectuée le samedi 12/12/09 et nous remercions encore tous les participants chasseurs et non-chasseurs qui étaient présents ce jour-là.

QUELQUES PHOTOS SUR LE DEROULEMENT



Mise en place du film sur le tracteur et son déroulage et mise en place des arbustes sur 800 mètres



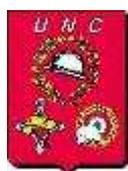
Cette année, notre comptage aux perdreaux se déroulera le dimanche 7 Mars 2010 à partir de 8 heures, toutes les personnes désirant y participer peuvent prendre contact au 06.61.08.00.51 ou en se rendant au point de ralliement qui est le poste de gaz route de Villerbon

Dates à retenir :

- **Battue aux renards.....le 31/01/10**
- **Comptage à perdreaux.....le 07/03/10**
- **Assemblée Généralele 19/03/10**

Meilleurs vœux à tous les dionysiens pour l'année 2010

Le Bureau



UNC AFN ANCIENS COMBATTANTS AFN DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Voici l'activité de notre section au cours de l'année 2009.

L'Assemblée Générale de la section a eu lieu le 23 décembre 2008.

Sur 19 adhérents que compte l'association, 15 étaient présents.

Une minute de silence, dès l'ouverture de la séance, est observée, en mémoire des anciens combattants décédés depuis la dernière Assemblée Générale.

Nous tenons tout particulièrement à remercier Jean RABIER pour son dévouement et son assiduité. En effet, en qualité de porte-drapeau, il représente notre section aux différentes manifestations patriotiques ainsi qu'aux obsèques de nos camarades.

Nos sorties patriotiques :

- 8 mai : Saint-Denis-Sur-Loire,
- 8 juin : 39/45 à Blois,
- 12 juin : Les fusillés de Pontijou,
- 21 juin : Congrès à Mondoubleau,
- 25 septembre : Journée des Harkis,
- 11 novembre : Saint-Denis-Sur-Loire,
- 29 novembre : Cérémonie à Blois,
- 2 décembre : Assemblée Générale à Villebarou
- 5 décembre : Cérémonie AFN à Blois
- Décès de nos camarades : M. CRECHE de Villebarou et M. CHALRAUX de Mer.



La cérémonie du 11 novembre s'est terminée, cette année, par un repas au restaurant l'Espérance de Blois. Ce repas fut très apprécié de tous.

Notre trésorier, Michel PICHON, a présenté un rapport financier de la section, lequel rapport fait apparaître des finances très saines.

Voici ce billet, certes incomplet, sur le point de se terminer. En attendant, nous vous donnons tous rendez-vous pour notre prochain **concours de belote qui aura lieu le jeudi 28 janvier 2010**, à la Maison des Associations.

L'ensemble du bureau se joint à moi afin de vous adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2010. Bonne année à tous.

Le Président
M. Boulet

La Page de VOGINANT : Les vertus de nos eaux !

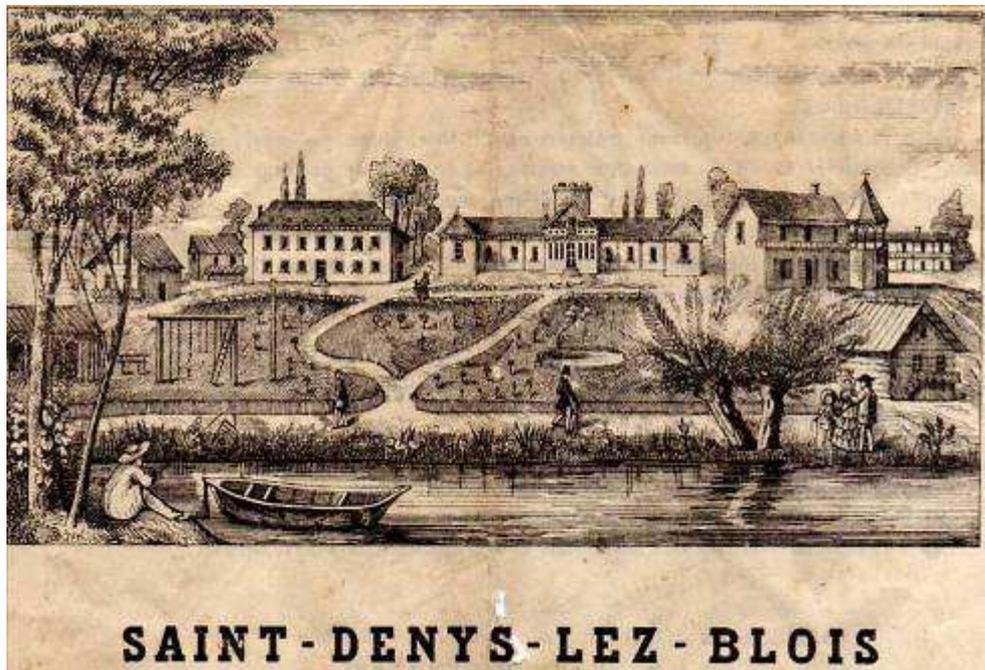


Depuis les temps les plus reculés, notre village a toujours été connu pour ses eaux thermales. En 895, le village portait le nom de Voginant qui atteste qu'en ce lieu existaient des sources.

Au XVIème siècle, le château y reçoit des hôtes de marque comme le Roi, sa cour et les Médicis qui restaurent le bassin de captage gaulois.

En 1648, le doyen de la faculté de Médecine de Montpellier disait en parlant du Blésois : « *terram medicam alque medicorum* » (*terre médicale et de médecins*)! C'est effectivement ici à Saint -Denis que les eaux sont réputées...

Sigillées et iodées, les eaux sont propres contre les vices de l'estomac, les embarras du foie et les affections cutanées ; elles permettent d'éliminer les déchets organiques. Toniques et ferrugineuses, elles s'emploient dans tous les cas d'anémie et de convalescence. Outre les propriétés vertueuses des eaux utilisées en balnéothérapie, le climat doux local est en harmonie pour permettre un relâchement de la tension émotionnelle ...



Il faut attendre le XIXème siècle pour que les eaux soient exploitées de nouveau. La station thermale se développe à Macé et le succès de son exploitation dépasse l'attente de ses investisseurs. En 1853, lors de la première saison, le service omnibus est doublé après une semaine d'ouverture !

L'urbanisation du village prend un autre visage : l'église est déplacée et reconstruite sur le plateau. Des bâtiments sont construits pour recevoir des curistes et existent toujours. La ville d'eau prend naissance, Le Maire de Blois Eugène Riffault est président de la société des eaux thermales. Le choléra viendra ravager tout espoir de croissance à partir des années 1868.

En 1926, Un nouveau projet aurait pu changer complètement nos structures d'urbanisation se développant autour d'un projet touristique trop ambitieux. ... En 2009 Une exposition retraçait cette page d'histoire. ... Septembre 2010 la verra à nouveau.

Brigitte Ayguesparsse

ASSOCIATIONS DIONYSIENNES : FICHES PRATIQUES

NOM DE L'ASSOCIATION : APOLLOS



ACTIVITE : **Activités sportives, culturelles ou de loisirs.**

Adresse du Siège Social : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
(Boite à lettres face à la Mairie)

E-mail : apollosstdenis@free.fr

Site Internet : <http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE>

PRESIDENTE : **Madame Joëlle BILEVIC**

CONTACT : **Madame Joëlle BILEVIC**

Adresse : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 78 90 45 / 06 82 36 17 19

E-mail : apollosstdenis@free.fr

ACTIVITES PROPOSEES :

	Jours	Lieux	Horaires	Activités	Tranches d'âge
ANNÉE	Mardi	Salle des Associations.	9H45 – 10H45	Gymnastique	Tous âges
	Mardi	Salle des Associations.	18H45 – 19H45	Step	Tous âges
	Vendredi	Salle des Associations.	19H15 – 20H15	Gymnastique	Tous âges
JANVIER	Salle des Associations.	Après-midi	Fête de la nouvelle année	Tous âges	
FEVRIER	Salle des Associations.	Après-midi	Boum enfants	A partir du CP	
MARS	Salle des Associations.	Après-midi et soirée	Théâtre	Tous âges	
JUIN	Place Eugène Leroux	Soirée	Guinguette organisée avec le Comité des Fêtes	Tous âges	
SEPTEMBRE	Salle des Associations.	Soirée	AG + inscription gymnastique		
OCTOBRE	Salle des Associations.	Après-midi	Halloween	Enfants	
DECEMBRE	Salle des Associations.	Après-midi	Bourse aux jouets		

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : Joëlle BILEVIC
 Vice-présidente : Sylvie MENON
 Trésorière : Monique VIGIE DU CAYLA
 Secrétaire : Chrystel SCRIBE
 Secrétaire adjointe : Dominique CHAVANON
 Membres : Inès MEHAULT
 Jacques MICHEL
 Marie-Pierre VINCENDEAU

NOM DE L'ASSOCIATION : COMITÉ DES FÊTES

ACTIVITE : **Organisation de manifestations culturelles, artistiques sur la commune. Etre le lien entre toutes les associations locales.**

Adresse du Siège Social : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
(Boite à lettres face à la Mairie)

E-mail : comitedesfetes.stdenis@orange.fr

PRESIDENT : **Monsieur Alain BOCQUEL**

CONTACT : **Monsieur Alain BOCQUEL**

Adresse : 7 rue du Lierre 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 74 20 97

E-mail : comitedesfetes.stdenis@orange.fr

ACTIVITES PROPOSEES :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Participants
ANNÉE - 2 ^{ème} vendredi de chaque mois	Complexe sportif	20H00	Soirée tarot	Ouvert à tous
JUIN	Commune	Matin	Randonnée pédestre	Ouvert à tous
JUIN	Place Eugène Leroux	Soirée	Guinguette organisée avec APOLLOS	Ouvert à tous
SEPTEMBRE	Salle des Associations	Week-end	Concours photos	Photographes amateurs
OCTOBRE	Commune	3 ^{ème} dimanche	Brocante	Professionnels et particuliers

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Alain BOCQUEL
 Vice-président : Roger LANGER
 Trésorière : Marie-Claude DELPIERRE
 Secrétaire : Patrick MENON
 Secrétaire adjoint : Bruno LACH

NOM DE L'ASSOCIATION : ANCIENS COMBATTANTS AFN DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

ACTIVITE : Participation aux commémorations

Adresse du Siège SOCIAL : 3 résidence Le Mail Clouseau 41000 BLOIS

PRESIDENT : Monsieur Marcel BOULET

CONTACT : Monsieur Michel PICHON

Adresse : 6, rue Médicis, Macé, 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 74 75 14

ACTIVITES PROPOSEES :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Tranches d'âge
Janvier	Salle des Associations	Après-midi	Concours de belote	Tous âges

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Marcel BOULET
 Trésorier : Michel PICHON
 Secrétaire : Georges MICHEL

NOM DE L'ASSOCIATION : SOCIÉTÉ DE CHASSE

ACTIVITE : Groupement des propriétaires et des habitants de la Commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse.

Adresse du Siège SOCIAL : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

PRESIDENT : Monsieur Bruno LACH

CONTACT : Monsieur Bruno LACH

Adresse : 7 chemin de l'Organdière 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 74 07 05 / 06 61 08 00 51

E-mail : bruno.lach@hotmail.fr

ACTIVITES PROPOSÉES :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Tranches d'âge
<u>Dates non encore arrêtées</u>				

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Bruno LACH
 Vice-président : Jean-Pierre MOREAU
 Trésorière : Isabelle CALLIGARO
 Trésorier adjoint : Joël AUDEAU
 Secrétaire : Cédric DAUDIN
 Secrétaire adjoint : Guy DELABOISSIERE

NOM DE L'ASSOCIATION : CLUB DU BEL ÂGE**ACTIVITE** : Rencontres amicales pour les personnes de plus de 60 ans et organisation d'évènements.**Adresse du Siège SOCIAL** : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**PRESIDENTE** : Madame Thérèse BESNARD**CONTACT** : Madame Thérèse BESNARD**Adresse** : 1 rue des Grèves 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**N° de téléphone** : 02 54 46 85 65**ACTIVITES PROPOSEES :**

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Tranches d'âge
JEUDI	Salle des Associations	14H30-19H30	Jeux de Société	+ de 60 ans
AVRIL	Salle des Associations	Après-midi	Concours de belote	Tous âges
DECEMBRE	Salle des Associations	Après-midi	Concours de belote	Tous âges

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : Thérèse BESNARD

Vice-président : Bernard CHAURIN

Trésorière : Josette GOUARD

Trésorière adjointe : Rolande CADRIEU

Secrétaire : Marin DUBREUIL

NOM DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION BERNARD LORJOU**ACTIVITE** : Promotion de l'œuvre du peintre Bernard LORJOU**Adresse du Siège SOCIAL** : 7 rue de Bellevue 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**PRESIDENTE** : Madame Junko SHIBANUMA**CONTACT** : Madame Junko SHIBANUMA**Adresse** : 7 rue de Bellevue 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**N° de téléphone** : 02 54 78 02 05**E-mail** : je.shibanuma@wanadoo.fr**ACTIVITES PROPOSEES :**

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Participants

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : Junko SHIBANUMA

Vice-présidente : Nicole GUILLERMET

Vice-président : Franklin DARMON

Trésorière : Claude MENUT

Secrétaire : Catherine BRISSET

NOM DE L'ASSOCIATION : VOGINANT

ACTIVITE : **SAUVEGARDE DU SITE DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**

Adresse du Siège SOCIAL : 1 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

PRESIDENTE : **Madame Brigitte AYGUESPARSSE**

CONTACT : **Madame Brigitte AYGUESPARSSE**

Adresse : 1, rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 78 31 02

ACTIVITES PROPOSEES :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Participants

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : Brigitte AYGUESPARSSE

NOM DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA DEFENSE DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT EN LOIR-ET-CHER

ACTIVITE : **Assurer la sauvegarde et la défense du cadre de vie et de l'environnement en Loir-et-Cher**

Adresse du Siège SOCIAL : 1 rue Médicis 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

PRESIDENT : **Monsieur Guillaume DE FERRON**

CONTACT : **Monsieur Guillaume DE FERRON**

Adresse : 1 rue Médicis 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

N° de téléphone : 02 54 78 85 03

E-mail : guillaume.de-ferron@wanadoo.fr

ACTIVITES PROPOSEES :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Participants
MARS	Bords de Loire	9H00 – 12H00	Nettoyage des bords de Loire	Tous âges

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Guillaume DE FERRON
 Vice-Président : Thierry BARBIER
 Trésorière : Sophie DE LA FERTE
 Trésorier Adjoint : Christian CABIN SAINT-MARCEL
 Secrétaire : Patricia DE FERRON
 Secrétaire Adjointe : Muriel CABIN SAINT-MARCEL

**NOM DE L'ASSOCIATION : ASSOCIATION DES PARENTS
D'ÉLÈVES DE MÉNARS, SAINT-
DENIS-SUR-LOIRE, VILLERBON**

ACTIVITE : Organiser des manifestations permettant de récolter des fonds pour l'organisation d'activités scolaires et extrascolaires pour les enfants scolarisés dans les trois communes.

Adresse du Siège SOCIAL : 19 rue de la Loire 41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

PRESIDENTE : Madame Gaëlle GARCIA

CONTACT : Madame Gaëlle GARCIA

Adresse : 2 rue de la Fuye 41000 VILLERBON

N° de téléphone : 02 54 46 87 76

E-mail : garcia.gaelle@free.fr

ACTIVITES PROPOSEES :

Jours	Lieux	Horaires	Activités	Tranches d'âge
30 Janvier	Salle polyvalente de Villerbon	20H00	Loto	Tous âges
Juin	En alternance : Ménars (2010), Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon	A partir de 14H00	Fête des Écoles	

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente : Gaëlle GARCIA
 Vice-Présidente : Nathalie CHESNEAU
 Vice-Présidente : Nathalie ROUX
 Trésorière : Nelly HODEAU
 Secrétaire : Véronique VINCENT
 Secrétaire Adjointe : Christine CHEVALIER-APPAOO

RETENEZ BIEN CES DATES

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2010

Dates	Heures	Manifestations	Organisateurs	Lieux
2 ^{ème} vendredi de chaque mois	20 H 00	Soirée Tarot	Comité des Fêtes	Complexe sportif
17 Janvier	15 H 00	Fête de la Nouvelle Année	Apollos	Salle des Associations
28 Janvier	13 H 30	Concours de belote	Anciens Combattants	Salle des Associations
30 Janvier	20 H 00	Loto	Association des Parents d'Elèves	Villerbon Salle Polyvalente
27 Février	Après-midi	Boom des Enfants	Apollos	Salle des Associations
20 Mars	Matin	Nettoyage des Bords de Loire	Maison de la Loire, municipalité et l'association pour la sauvegarde et la défense du cadre de vie et de l'environnement en Loir-et-Cher	Saint-Denis-sur-Loire Rendez-vous sur le parking du bord de Loire à 9h00
20 Mars	Soirée	Théâtre	Apollos	Salle des Associations
21 Mars	Après-midi	Théâtre	Apollos	Salle des Associations
27 Mars	Soirée	Théâtre	Apollos	Salle des Associations
28 Mars	Après-midi	Théâtre	Apollos	Salle des Associations
17 Avril	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Salle des Associations
30 Mai	Après-midi	Pétanque	Apollos	Complexe sportif
6 Juin	Matin	Randonnée Pédestre	Comité des Fêtes	Bords de Loire
12 Juin	Après-midi	Tournoi de Foot	Apollos	Terrain de Foot
19 Juin	Soirée	Guinguette	Apollos et Comité des Fêtes	Place Leroux
26 Juin	Après-midi	Fête des Écoles	Association des Parents d'Elèves	Ménars
25-26 Septembre	Journée	Concours photos	Comité des Fêtes	Salle des Associations
17 Octobre	Journée	Brocante	Comité des Fêtes	Le Bourg
11 Décembre	Après-midi	Concours de belote	Club du Bel Age	Salle des Associations

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE A LA UNE !

> Saint-Denis-sur-Loire Cor à l'honneur

Charles Conord ne laisse personne indifférent. À 89 printemps, ce corniste de talent a produit un CD¹ associant cor des Alpes, grandes orgues, chant et poésie. Compositeur de 1 500 pièces originales, Charles Conord qui a été soliste de l'orchestre de Radio Lille et professeur au conservatoire de région durant sa carrière, a notamment joué pour le dalaï-lama en 1993. Cet opus, réalisé avec ses amis André Colonnier (organiste), Francis Penin (chant et prise de son) et Claudette Louchart (poétesse), résonne du talent de ses auteurs. Cette œuvre unique allie des pièces de cor enregistrées à la basilique Notre-Dame-de-la-Trinité de Blois et d'autres – mariant cor et orgue – saisies en l'église Saint-Saturnin. ● J.-L. V.

1 - Commande possible par courriel :
mamitoune93@yahoo.fr



> Charles Conord, le spécialiste
du cor des Alpes en Loir-et-Cher...

Retour sur une initiative inscrite aux rendez-vous du patrimoine mondial.

Promenades de Loire, pause à St-Denis-sur-Loire et Ménars

Le classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Unesco génère, entre autres visiteurs, le passage de randonneurs et par conséquent le besoin de structures susceptibles d'accueillir cette clientèle de très courts séjours. C'est ce qui a été souligné lors de Promenades de Loire, un des « Rendez-vous du Patrimoine mondial » proposés par les régions Centre et Pays de Loire et la Mission Val de Loire. Au total, plus d'une centaine de rendez-vous se sont déroulés pendant 3 semaines entre juin et juillet sur l'axe ligérien. « Il ne s'agit pas d'une fête de plus, mais de la mise en mouvement de tous ceux qui portent des activités en relation avec La Loire. » Ça-et-là, le secteur associatif, les professionnels du tourisme et les communes, ont relayé les initiatives régionales. Ainsi, le 21 juin, Saint-Denis-sur-Loire et Ménars organisaient « Promenades de Loire », en partenariat avec les Cyclorandonneurs Blésois, l'Observatoire Loire et la Maison de la Loire. La journée était consacrée aux différents moyens de cheminer autour de la Loire. De nombreux départs guidés à pied, à vélo et en bateau traditionnels se sont succédés. « Cette inscription au patrimoine mondial contribue au développement touristique et économique de nos communes », témoigne Marie-Ange Chesneau, propriétaire des chambres d'hôtes « Harmonies » à Saint-Denis et conseillère municipale. Le pro-



La batellerie traditionnelle prend chaque année
un peu plus d'essor.

gramme « La Loire à vélo » amène peu à peu « une clientèle nouvelle de passage, qui ne reste qu'une journée, mais qui repart avec l'envie de revenir. » Certes, la difficulté de gérer ces nouveaux courts séjours est réelle : « Nous avons plusieurs chambres d'hôtes sur la commune : la villa Médicis, la Malouinière, La Source, mais nous ne sommes pas assez nombreux pour assurer leur accueil en volume ! » Marie-Ange Chesneau estime aussi que « la logistique reste encore à développer pour les randonneurs : ateliers de réparation, points d'accueil couverts pour les pauses repas et les infos trajets... Sur la commune nous avons la chance d'avoir un restaurant, Le Grand Atelier, mais je suis persuadée que les choses vont s'améliorer car il y a une réelle volonté de tous les partenaires engagés. »

CCI économie n°11 - octobre novembre 2009

Loir-et-Cher Info
Novembre 2009

CONCERT

ORCHESTRE DEPARTEMENTAL D'HARMONIE



sous la direction de:
Claude KESMAECKER
Chef de la Musique de l'Air de Paris



Judi 11 Février - 20h30

LA CHAUSSEE ST VICTOR
Centre d'accueil



ENTREE : 7 € GRATUIT ≤15 ans
I.P.N.S.



SAINT-DENIS-SUR-LOIRE HIER, SAINT-DENIS-SUR-LOIRE AUJOURD'HUI.

Le Safran plaisir vous ouvre ses portes...



Des bandes bleu-violet de 70 cm de large séparées par des allées de 30 cm éclairent le jardin par ce matin brumeux ; Jean et Michelle MANDARD nous content leur passion du safran :

« Nous avons fait le premier achat d'oignons il y a 20 ans, c'était une promo de Rustica : cultivez votre safran, 25 oignons pour 80 francs » déjà cher pour l'époque !

« C'est une culture originaire du Cachemire : il faut un terrain sec, bien drainé, pas de fumier, un peu de potasse (on met des cendres), pas de traitement. Ici la terre est bonne. On les plante très creux à 20 cm car l'oignon est fragile. D'une année sur l'autre, il faut les séparer sinon ils s'étouffent. « Un oignon au bout de 2 – 3 ans fait 10 oignons qui se sont accolés au-dessus de celui d'origine, d'où la nécessité de planter creux pour les protéger du gel ».

« On fait une rotation de parcelles sur 10 – 15 ans. On arrache les oignons en juillet pour les séparer et on replante au mois d'août sur une nouvelle parcelle mais le jardin ne va bientôt plus être assez grand !. Après la récolte, on laisse venir les repousses qui forment un beau tapis vert ; ces brins faneront, se détacheront tout seuls au râteau et serviront de paillis pour d'autres cultures dans le jardin ».



« La récolte commence début octobre et s'étale sur un mois et demi. On cueille le midi les fleurs qui s'ouvrent ; pas question d'attendre le lendemain car la fleur meurt. Il faut cueillir tous les jours, défaire toutes les fleurs, les étaler sur un grand tissu et fleur par fleur on épluche : on tire les stigmates, les trois filaments rouges qui ont la forme de trompette, et si possible en laissant les trois accrochés les uns aux autres. 150 fleurs donneront 1 gramme de safran. A partir d'un oignon, il faudra attendre 12 à 14 ans pour en récolter 1 gramme environ.

Il faut ensuite chauffer pour sécher au fur et à mesure les filaments à 60° pour leur faire perdre 4/5ème de leur poids. En fonction de l'hygrométrie on séchera de 20 à 40 minutes. Sur 10 grammes de frais, il ne restera que 2 grammes de safran. Il faut faire cela de façon rigoureuse car sinon le safran ne donnera pas sa saveur maximum. »

Michelle et Jean finissent parfois très tard le soir !

« Il faut compter 2 à 3 mois pour que le safran finisse de sécher et il doit être conservé dans le noir. A l'achat, il ne faut jamais l'acheter en poudre, il y a beaucoup de contrefaçons même de la poudre de brique... »

Pour l'utiliser, Michelle nous livre ses secrets :

« Il faut le laisser infuser au moins pendant 5 heures » « et si c'est 24 h ce n'est pas gênant » rajoute Jean, « on pose quelques filaments dans une cuillère d'eau tiède et on rajoute ¼ d'heure avant la fin de la cuisson ».



Si vous aussi, vous voulez récolter quelques filaments ou si vous préférez en consommer, vous pourrez vous procurer auprès de Jean et Michelle les précieux oignons et aussi du safran. Et, ils le disent bien « nous, on fait ça pour le plaisir ! ».

Le saviez-vous ? Le safran est un antistress !
L'accueil de Jean et Michelle aussi !

Sourires et gentillesse de deux passionnés qui vous recevront avec plaisir.

Propos recueillis par Marie-Ange, Claudine et Serge.



BISCUIT SAFRANE PRINTANIER

Pour 6 personnes :

- 3 œufs
- 125 g de sucre
- 15 filaments de safran
- 160 g de farine
- 2 c. à café de levure chimique
- 100 g de beurre mou

Préchauffer le four thermostat n°5 (150°C).
Tamiser la farine avec la levure, le sel et le safran.
Dans une terrine, fouetter les œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange double de volume.
A ce mélange, incorporer la farine tamisée peu à peu puis le beurre mou en morceaux. Travailler jusqu'à l'obtention d'une pâte bien homogène.
Verser la préparation dans un moule en forme de fleur à graisser légèrement.
Enfourner et laisser cuire 30 mn.
Laisser tiédir avant de démouler.
Servir ce joli gâteau accompagné d'une salade de fruits ou d'une crème anglaise.



*Recette conseillée
par Michelle Mandard*

Les dionysiens ont la parole

Coup de Chapeau !

A Annie et Marguërie, qui, par tous les temps, sillonnent nos routes :
Que ce soit pour une simple prise de médicaments ou pour un plus "gros bobo".
A nous, malades, de les accueillir avec le sourire pour les remercier, car, toutes deux, arment toujours de bonne humeur et le petit mot de réconfort en plus.
Prenez bien soin de vous, vous nous êtes devenues indispensables.

M.M. R.

« Coup de chapeau » d'une dionysienne (presque) anonyme que nous avons grand plaisir à transmettre à toute la population et que nous souhaitons appuyer tant le travail de nos infirmières est remarquable et précieux.

Quelles que soient les conditions atmosphériques et l'état des routes, elles sont toujours présentes avec non seulement leur compétence, mais aussi leur sourire.

Merci beaucoup, Mesdames, pour tout ce que vous faites pour les dionysiens.

L'Équipe Municipale

ETAT CIVIL – ANNEE 2009

NAISSANCES

Lina CHEREAU-WARDEGA 20 janvier 2009
 Tom NIVET 25 février 2009
 Auriane MANSON 7 juin 2009
 Gabriel DEVAUX 5 octobre 2009
 Axelle LONGUE 14 novembre 2009



MARIAGES



Maxime DELPIERRE et Sabrina CHAUMONT 4 juillet 2009
 Noël ANDRE et Isabelle TRESTARD 11 juillet 2009
 Thomas BEAUGRAND et Khadija MESSAOUDI 26 septembre 2009

ILS NOUS ONT QUITTÉS CETTE ANNÉE

Dany PRIEUR 21 janvier 2009
 Henriette REBER née STOLTZ 4 février 2009
 Maria DE AZEVEDO DOS SANTOS née DE JESUS JULIO 19 mars 2009
 Jacqueline BOULET née RESTOUEIX 10 avril 2009
 Pierrette BAGNAUD née DUCOIN 11 septembre 2009
 Lucien FONTAINE 2 octobre 2009



MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour l'établissement d'une carte d'identité ou son renouvellement, vous devez vous présenter **personnellement** au secrétariat de la mairie **muni des pièces suivantes** :

- 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe,
- un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance),
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, SAUR ...),
- la copie de la carte d'identité en votre possession.

La carte nationale d'identité reste gratuite. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque la précédente carte ne peut être présentée au guichet de la mairie (perte ou vol), tout renouvellement est soumis à un droit de timbre de **25 €**

PASSEPORT

Le demandeur doit déposer, **en personne**, sa demande de passeport au moyen d'un formulaire, remis uniquement sur place.

Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.

L'usager peut se rendre dans n'importe quelle commune de France pour se faire délivrer un passeport. **En pratique, la démarche ne pourra être effectuée que dans une mairie équipée** d'une station permettant l'enregistrement des demandes de passeport.

La Mairie de Saint-Denis-sur-Loire n'étant pas équipée d'une station, il faudra se déplacer dans les communes suivantes :



COMMUNES	Jours et heures d'ouverture	Téléphone
BLOIS	- Lundi au vendredi : de 9h00 à 16h30 - Samedi : de 9h00 à 11h30	02 54 44 50 50
VINEUIL Sur rendez-vous	- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h15 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 - Jeudi : de 9h15 à 12h00 et de 13h45 à 18h00	02 54 50 54 50

Pièces à fournir :

- 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe. Elles peuvent aussi être faites sur place ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, SAUR...);
- un justificatif de nationalité française sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France ;
- un extrait d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (à demander dans la commune de votre lieu de naissance) ;
- l'ancien passeport (en cas de renouvellement).

TARIFS : 88 € (en timbre fiscal) si photos fournies par le demandeur
89 € (en timbre fiscal) si photos réalisées par la mairie



AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Une autorisation de sortie du territoire est obligatoire pour tout mineur se rendant dans un des pays de l'Union Européenne sans être accompagné de ses parents. S'il est titulaire d'un passeport en cours de validité, il n'a pas besoin d'une autorisation de sortie du territoire.

L'autorisation de sortie du territoire ne comporte pas de photo d'identité. Elle n'a de valeur que présentée avec la carte nationale d'identité. Elle est gratuite.

Comment l'obtenir ? La personne qui détient l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) devra se rendre **en personne** à la mairie de son domicile munie des documents suivants :

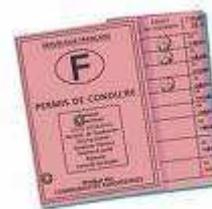
- une pièce d'identité,
- la carte nationale d'identité (en cours de validité) du mineur,
- pour les parents mariés : le livret de famille tenu à jour,
- pour les parents non-mariés : l'acte de naissance de l'enfant mentionnant la reconnaissance des parents,
- s'il y a lieu, la décision de justice (jugement de divorce ou de séparation) statuant sur l'exercice de l'autorité parentale.

DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE

Sa délivrance est possible suite à la perte, à un vol, à une détérioration de l'original, à un changement d'état civil ou d'adresse.

Vous devez vous présenter au secrétariat de la mairie muni des pièces suivantes :

- 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe ;
- le récépissé de déclaration de perte ou de vol délivré par un service de police ou de gendarmerie ;
- le permis de conduire détérioré à remplacer ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, France Télécom, SAUR...) ;
- un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille) ;
- pour les étrangers, un justificatif de résidence en France (carte de séjour temporaire ou carte de résident).



RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

Vous sollicitez le renouvellement des catégories suivantes : E(b), C, E(c), D ou E(d).

Vous devez passer la visite médicale, à laquelle vous êtes astreint, au cabinet d'un médecin agréé par le Préfet dont le nom figure sur une liste qui peut vous être communiquée par la Préfecture ou la mairie de votre lieu de domicile.

Il vous appartient ensuite de prendre directement rendez-vous avec le médecin que vous aurez choisi en excluant votre médecin traitant.

Vous devrez vous munir de :

- 3 photographies d'identité, aux normes, identiques et récentes, faites chez un photographe,
- de votre permis de conduire et des éventuelles pièces médicales vous concernant,
- d'un imprimé « Certificat Médical » (qui vous sera remis par la Préfecture ou la Mairie) rempli par vos soins.

Le montant de cet examen est payant. S'agissant d'un examen de prévention pour le renouvellement du permis de conduire, il n'est pas pris en charge par la Sécurité Sociale.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (EX-CARTE GRISE)

Le nouveau certificat d'immatriculation des véhicules en 2009 concerne tous les véhicules à moteur.

Le numéro d'immatriculation est attribué au véhicule, qui le conservera de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction, même en cas de changement de propriétaire.

L'acquéreur d'un véhicule neuf ou d'occasion peut effectuer ses démarches d'immatriculation auprès d'un professionnel de l'automobile habilité (garagiste, concessionnaire) ou à la préfecture de son choix.

Le propriétaire d'un véhicule n'a plus à changer sa plaque d'immatriculation en cas de déménagement.

Prévention des risques : Le DICRiM



Nous vous avons informé dans le numéro bilan de l'année 2008 paru en février 2009 que la commune de Saint-Denis-sur-Loire travaillait à la rédaction de son DICRiM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Il s'agit d'un document permettant de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de se familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

L'objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Le groupe de trois conseillers municipaux (Christophe ROCHEREAU, Loïc FONTAINE et Benoit SIMONNIN) a poursuivi ses travaux sous la responsabilité technique d'Alexandre PRINET, responsable de la cellule « Risques » à la Ville de Blois et à l'Agglomération.

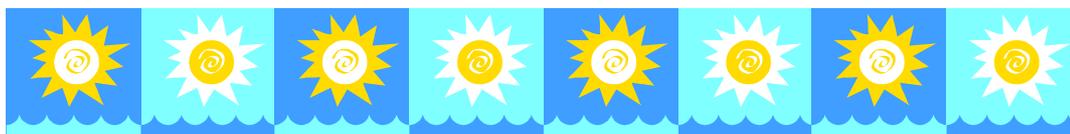
Nous vous rappelons que les deux risques majeurs identifiés officiellement sur Saint-Denis-sur-Loire sont le transport de matières dangereuses (RD 2152, A10, Voie ferrée et Gazoduc) et le risque d'inondation. Nous avons fait le choix d'évoquer également le risque nucléaire compte-tenu de la relative proximité de la centrale de Saint-Laurent ainsi que les évènements météorologiques exceptionnels.



Ce document a vocation à avoir une portée générale sur l'approche des risques majeurs mais il est souhaitable que certains aspects de sa rédaction et sa conception soient spécifiques à notre commune. C'est pour cette raison que nous vous lançons un nouvel appel :



Afin de personnaliser notre DICRiM, nous sommes à la recherche de documents, photographiques notamment, sur Saint-Denis-sur-Loire sous la neige, après une tempête, « sous les eaux »... Si vous disposez de ce genre de photos, merci de nous le faire savoir et, le cas échéant, de les déposer en Mairie. Nous en ferons des copies avant de vous les restituer.





Centre Nautique : Enfin !!!

Le 5 décembre dernier, Christophe Degruelle, Président d'Agglopolys, posait, en compagnie de François Bonneau, Président du Conseil Régional, de Maurice Leroy, Président du Conseil Général et de Marc Gricourt, Maire de Blois, la première pierre du futur Centre Nautique.

Depuis une quinzaine d'années, ce projet a connu bien des péripéties. Saint-Denis-sur-Loire a participé dès le début, vers 1995, au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Piscine » avec plusieurs dizaines de communes du « Grand Blois ». Le Conseil Municipal avait, après quelques années, décidé de quitter ce syndicat considérant que le coût à payer était trop important.

De multiples rebondissements politiques et juridiques ont ensuite jalonné le parcours de ce projet.

Aujourd'hui, Agglopolys a repris ce projet à son compte. Les 26 communes voient toutes l'intérêt d'un tel équipement structurant sur leur territoire.

Bien sûr, et avant tout, pour enfin permettre à tous

nos enfants de pouvoir, dans le cadre scolaire, apprendre à nager. Mais aussi, parce qu'une telle structure est un plus indéniable pour les loisirs des locaux et pour les clubs sportifs. Enfin, il s'agira d'un atout supplémentaire pour attirer et retenir les touristes sur notre territoire.



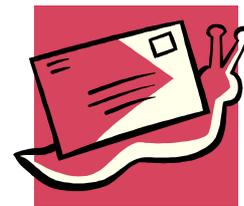
L'équipement proposera un ensemble de bassins permettant la nage sportive et les activités ludiques pour les grands et les petits tant à l'intérieur qu'en extérieur, tant pour l'été que pour l'hiver (y compris à l'extérieur !).



C'est donc une longue attente qui devrait prendre fin à l'ouverture du Centre Nautique de l'Agglo, en juillet 2011... si tout continue à bien se passer !



L'ADSL à Saint-Denis-sur-Loire(Suite)



« Mèl dionysien »

44 foyers dionysiens sont toujours inéligibles à l'Internet "Haut débit".

Petit rappel : Le Conseil Général de Loir-et-Cher s'était engagé courant 2008 à ce que la plupart des zones noires du Département soient supprimées avant la fin de 2009. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2008 sur certaines communes. Une seconde en 2009. Nous espérons que Saint-Denis-sur-Loire ferait partie de cette seconde tranche mais, malheureusement, tel ne fut pas le cas.



Explication du Conseil Général : le coût de l'investissement est trop élevé par rapport au nombre de lignes à desservir.

La position de la Municipalité devant cette décision a été ferme et des échanges de courriers ont eu lieu entre le Maire et le Président du Conseil Général. Chacun est resté sur ses positions.

Quels sont nos arguments :

- Il y a une inégalité de traitement des contribuables loir-et-chériens devant l'accès à l'Internet haut-débit ;
- La décision du Conseil Général nous paraît aller à l'encontre d'un aménagement du territoire cohérent. En effet, la proximité de Blois doit rendre notre Commune attractive pour de nouvelles populations, de nouveaux commerces et de nouvelles entreprises. Ce « sous-développement » technologique n'est évidemment pas un facteur favorable à la réalisation de nos projets et pour notre développement.
- Le fait de ne prendre en compte que les 44 lignes non éligibles nie l'existence de multiples problèmes, principalement sur Villeneuve et le Bourg. Certains abonnés théoriquement éligibles à l'ADSL sont très loin d'avoir les débits annoncés : plutôt 100 Kb/s au lieu des 512 Kb/s annoncés. Pour ceux que ces chiffres laissent perplexes, imaginez simplement votre réaction si vous achetiez une voiture qu'on vous dit pouvoir rouler à 150 km/h et qui finalement n'atteindrait que péniblement les... 30 km/h !
- La solution individuelle satellitaire dont le CG41 propose de subventionner l'installation a beaucoup d'inconvénients : solution individuelle et non collective, multiplication de paraboles (de 80 cm !) sur les toits et les murs des maisons de notre belle commune, fonctionnement plutôt aléatoire notamment par temps venteux (pas si rares que ça chez nous)...
- ...

D'autres arguments ont encore été développés.

Cependant, notre devoir d'élus était de répercuter l'information auprès de vous, dionysiens. C'est ce que nous avons fait dans les colonnes du Trait-d'Union n°58 (octobre 2009) et lors d'une réunion publique le 12 novembre dernier, à la Maison des Associations.

La réaction de la cinquantaine de personnes présentes a été quasi-unanime : « Ne nous laissons pas faire ». Ils ont décidé de relayer l'action de la municipalité en lançant une pétition qui sera prochainement transmise au Conseil Général (et qu'il est toujours possible de signer en Mairie).

Les élus soutiennent évidemment entièrement cette action.

La suite... au prochain épisode !

INFORMATIONS PRATIQUES



RUCHES

La déclaration annuelle des ruches redevient obligatoire en 2010.

Le recensement apicole annuel, qui avait été institué en 1980 puis remplacé en 2006 par une simple déclaration en cas de modification notable des ruchers (création, augmentation ou diminution de 30 %, déplacement des ruches ou cessation d'activité), devient à nouveau obligatoire (art. 33 de la loi de programmation du Grenelle de l'environnement).

À partir du 1er janvier 2010, les apiculteurs doivent obligatoirement faire la déclaration de leur rucher chaque année, et ce dès la première ruche.

Attention, en cas de vente de miel, il est obligatoire de détenir un numéro de Siret, obtenu auprès du centre des formalités des entreprises de la Chambre d'Agriculture. Pour les activités ne relevant pas d'un numéro de Siret, il est nécessaire d'obtenir un numéro Numagrit, délivré par la direction départementale en charge de l'agriculture ou des services vétérinaires.



La demande d'un numéro Siret ou Numagrit doit être déposée avant la première déclaration des ruchers. Sans l'un de ces numéros, la déclaration ne sera pas prise en compte.

Déclaration de rucher (cerfa n°13995*01) Ministère chargé de l'agriculture Loi n°2009-967 du 3 août 2009, JO du 5 août 2009 Légifrance

Petits rappels avant les beaux jours :

Brûlage des déchets végétaux

A partir du 1^{er} mars et jusqu'au 30 septembre de chaque année, le brûlage des déchets végétaux sur terrain privé est soumis à restrictions, à conditions voire à autorisation.

Il vous faut, avant toute opération de ce type, venir en Mairie consulter l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2004 et retirer un **formulaire d'autorisation**. Il vous sera alors fourni avec une fiche d'information sur les modalités de brûlage permettant de limiter les risques et les nuisances.

Une fois l'autorisation accordée par le Maire, vous aurez 5 jours pour procéder à l'opération.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est formellement interdit pour un particulier de brûler autre chose que des déchets verts. La protection de notre environnement est aussi à ce prix !



Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) **ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Pages
70 et 71 :

Information du Ministère de l'Intérieur sur les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Si vous êtes propriétaire d'un chien de première catégorie (chien d'attaque) ou de deuxième catégorie (chien de garde et de défense) ou si vous vous destinez à le devenir, merci de vous mettre en règle avec la nouvelle législation.

CHIENS DANGEREUX

COMMENT PRÉVENIR LES ACCIDENTS ?



La loi du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux



Une fois en possession de votre permis de détention, vous devez observer les précautions suivantes :

VOTRE CHIEN APPARTIEN À LA 2^È CATÉGORIE

Il doit être tenu en laisse et muselé dans les lieux publics et les transports en commun.

La non respect des règles de sécurité est sévèrement puni par la loi :

La détention d'un chien dangereux par une personne non autorisée (par exemple, un criminel ou une personne avant 5 ans l'objet d'une condamnation, inscrite au bulletin n° 2 ou casier judiciaire) est punie d'une peine de six mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende.

VOTRE CHIEN APPARTIEN À LA 1^È CATÉGORIE

Vous ne devez pas l'emmener dans les transports en commun, les lieux publics et d'une manière générale dans les lieux ouverts au public à l'exception de la voie publique. Votre chien ne doit pas rester dans les parties extérieures des immeubles collectifs.

Dans tous les autres lieux sans lorsque sa présence n'est pas interdite vous devez obligatoirement le tenir en laisse et muselé.

L'acquisition, la cession et l'importation de chiens de première catégorie sont interdites et punies de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Est punie des mêmes peines, la détention de chiens de 1^{ère} catégorie non stérilisés.

Les accidents ne sont pas encouragés. Respectez les règles de bon sens et de précaution et restez vigilants.

Pour toute information complémentaire, ou pour connaître le statut juridique de votre chien, contactez votre vétérinaire ou à votre mairie et consultez-vous sur le site :

[WWW.INTÉRIEUR.GOUV.FR](http://www.intérieur.gouv.fr)

DICOM



NOUVEAU

Le délit de permis de détention est puni de trois mois d'emprisonnement et de 3750 euros d'amende.

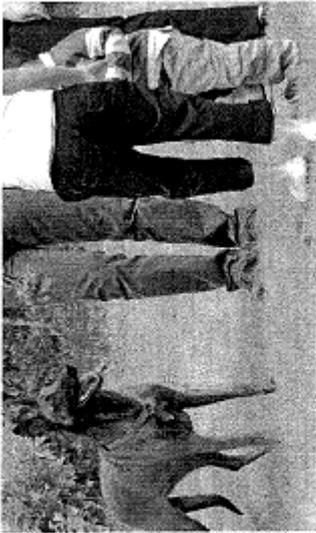


NOUVEAU

L'acte involontaire à l'origine des personnes ayant entraîné une incapacité temporaire de travail et l'homicide involontaire provoqués par un chien sont punis de peines allant selon les cas de 2 ans à 10 ans d'emprisonnement et de 30 000 à 150 000 euros d'amende.

© 2010 DIRECTION GÉNÉRALE DE LA VOIES ENSEIGNEMENT ET DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

VOUS POSSEDEZ OU ENVISAGEZ D'ACQUERIR UN CHIEN



NOUVEAU

La personne qui vous vend ou vous donne un chien doit vous fournir un certificat vétérinaire indiquant notamment la catégorie à laquelle il appartient.

RAPPEL

ATTENTION :
Les chiens de 1^{ère} catégorie ne peuvent être ni vendus, ni donnés

VOS OBLIGATIONS

Vous en êtes responsable vis à vis des personnes, accompagnées ou non d'animaux, que vous pouvez croiser.

Veillez à garder votre chien chez vous ou à vos côtés dans les meilleures conditions de sécurité. Il vous appartient de prendre toutes les mesures adaptées pour l'empêcher d'aller seul sur la voie publique. Vous devez aussi garder le contrôle de votre animal en toutes circonstances.

En cas de problème lié aux conditions de garde de votre chien, le maire ou le préfet peut ordonner son placement dans un lieu de dépôt adapté.

Ne laissez jamais votre chien seul en présence d'un enfant. Appelez l'attention des enfants sur la nécessité d'être prudents envers votre animal de compagnie : pas de cri, de geste brusque ni de brutalité.

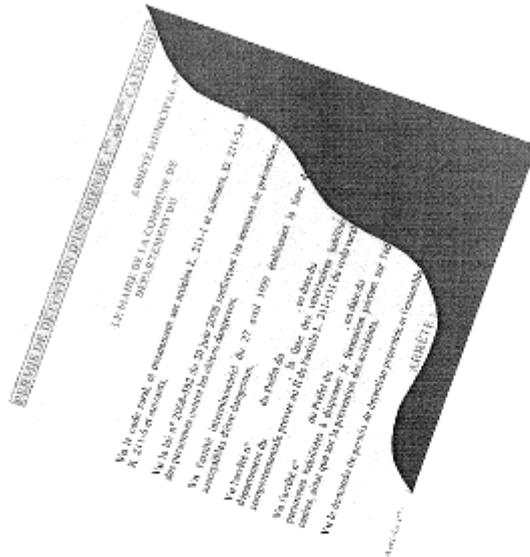
N'oubliez pas de le faire identifier (par tatouage ou puce électronique). Vous devez être attentif à son état de santé qui peut être à l'origine de modifications de son comportement.



Voire chien n'obéit pas et vous éprouvez des difficultés à le maîtriser : consultez un vétérinaire qui pourra vous mettre en relation avec un éducateur canin.

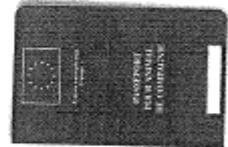
VOUS POSSEDEZ UN CHIEN CLASSÉ EN 2^{ÈME} CATÉGORIE (CHIEN DE GARDE ET DE DÉFENSE) OU EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE (CHIEN D'ATTAQUE)

La détention de ces chiens, en raison de leurs caractéristiques morphologiques et de leur puissance, est soumise à des règles particulières. À dater du 1^{er} janvier 2010, vous devez être titulaire d'un permis de détention.



La délivrance de ce permis de détention par le maire de votre commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1^{ère} catégorie), d'attestation d'aptitude (lire encadré ci-contre) et d'évaluation comportementale.

Les références du permis de détention doivent être reportées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par le vétérinaire.



NOUVEAU

Pour que votre maire vous délivre un permis de détention, vous devez obtenir une attestation d'aptitude en suivant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

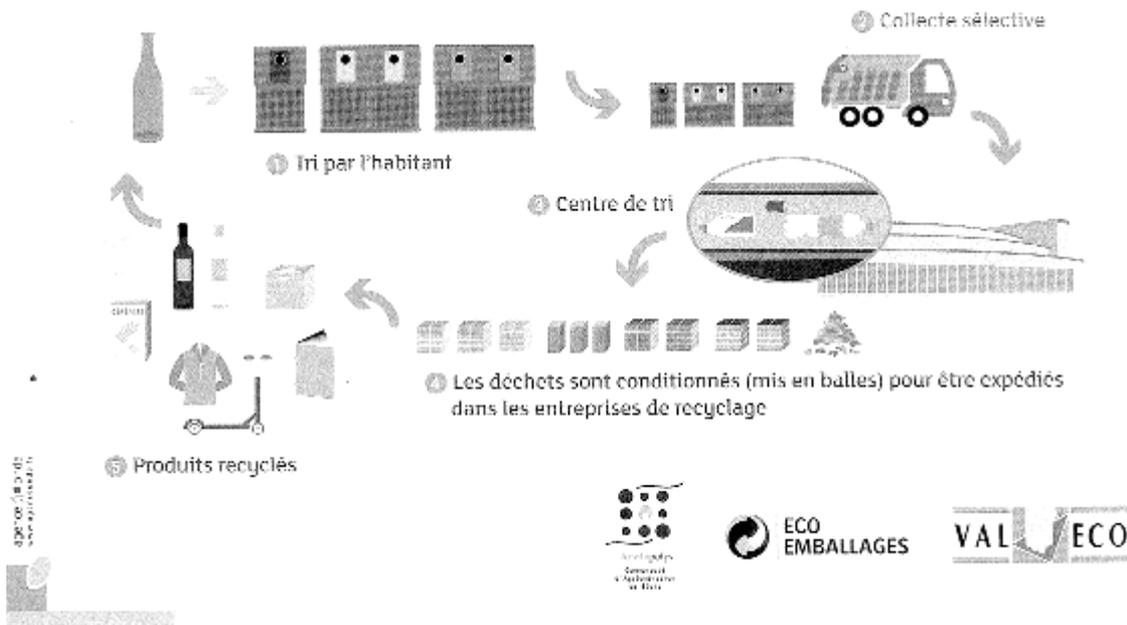
Votre chien est âgé de moins de 8 mois : il vous sera délivré un permis provisoire, valable jusqu'à son 1^{er} anniversaire.

Votre chien est âgé de 8 mois à 1 an : vous devez faire évaluer son comportement par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale pour obtenir le permis de détention.

Les propriétaires ou détenteurs sont invités à consulter en mairie ou sur le site Internet de la préfecture des départements de leur choix, la liste des vétérinaires et des formateurs habilités.

Ils peuvent faire évaluer le comportement de leurs chiens et suivre la formation dans le département de leur choix.

Nous faisons tous partie de la même chaîne, trions bien !



Consignes de tri

www.valeco41.fr

CONTENEUR VERT

Bouteilles et pots en verre



Certains déchets ne peuvent pas être recyclés :
vaisselle, porcelaine, verre, miroir, falence, pot de fleurs, ampoule électrique ...

Ils doivent être déposés dans la poubelle ménagère ou mieux, en déchetterie.

CONTENEUR JAUNE

Bouteilles plastiques et emballages métalliques

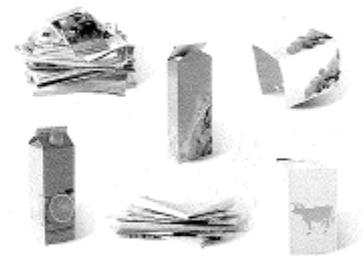


Certains déchets ne peuvent pas être recyclés :
pots de produits laitiers (yaourt, fromage blanc, crème fraîche), films et sacs plastiques, barquettes en plastique et en polystyrène...

Ils doivent être déposés dans la poubelle ménagère.

CONTENEUR BLEU

Papiers, petits cartons, briques alimentaires



Certains déchets ne peuvent pas être recyclés :
papier gras, vaisselle en carton, mouchoirs en papier, essuie-tout, couches-culottes, enveloppes, films plastiques enveloppant les revues, papier - cadeau, papier déchiré en petits morceaux ...

Ils doivent être déposés dans la poubelle ménagère.

Mais ne déposons rien à côté des conteneurs !!!

Déchetterie de La Chaussée-Saint-Victor 9 rue René Descartes - ZA des Gailletrous Tél : 06 08 10 09 79
Ouverte tous les jours sauf les dimanches et jours fériés, aux jours et horaires suivants :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 8h15 à 12h et de 13h45 à 17h30